Innovation Sociale CONSEIL

Bulletin de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale - n°32

Octobre 2017

Le RAMEAU
Co-construisons demain

ANALYSE

Financer l'innovation sociétale

Le financement de l'innovation sociale et sociétale reste aujourd'hui difficile pour les différents acteurs en particulier faute de dispositif spécifique finançant l'ingénierie de projet et l'accompagnement des structures dans les phases critiques des projets (amorçage, changement d'échelle).

Le rapport publié par ESS France sur le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire -sur lequel nous revenons dans le cadre du dossier du mois de ce bulletin- note que si plusieurs améliorations ont été apportées depuis le début des années 2010 (BPI, fonds divers créés parallèlement à la loi de juillet 2015, apparition d'investisseurs solidaires et d'investisseurs à impact…), beaucoup reste à faire pour installer durablement ces nouveaux outils, combler les lacunes existantes, articuler davantage les financeurs entre eux, développer les dispositifs de garantie…Ce travail est indispensable d'autant que, selon le 15ème baromètre de la finance solidaire (Finansol), les sommes déposées en 2016 sur les 196 000 produits d'épargne solidaire restent élevées (1,3 milliard d'euros) portant l'encours total de ces produits à près de 10 milliards d'euros ce qui permet de générer 280 millions d'euros de financement solidaire pour appuyer la multitude d'associations et entreprises utiles à la collectivité. Les financeurs solidaires ont un effet d'entrainement sur les financeurs plus classiques en viabilisant des projets atypiques et…innovants. Selon l'étude publiée par la plateforme Convergences, les entreprises du CAC 40 ne sont pas en reste puisqu'elles s'investissent de plus en plus dans le soutien à des entreprises sociales selon 3 modalités différentes : l'investissement à impact social (par exemple Rassembleurs d'énergies d'ENGIE ou Mobiliz de Renault), l'incubation d'entreprises sociales pouvant prendre la forme de programmes d'accompagnement technique, financier ou stratégique (par exemple le programme « Engagement des collaborateurs » de Kering) ou encore le soutien à l'intrapreneuriat social (par exemple VINCI Insertion Emploi).

Dans ce cadre, nous pouvons nous réjouir de l'initiative de la Caisse des Dépôts qui vient de lancer le HUB ESS à l'occasion du FNAF. C'est une avancée significative pour répondre aux besoins de financement de l'accompagnement. Gageons que l'Accélérateur d'Innovation Sociale voulu par le Président de la République s'en inspire et s'appuie sur cette remarquable démarche de co-construction pour aller plus loin encore.

Avec ce bulletin d'octobre 2017, nous continuons à faire évoluer notre formule afin de renforcer l'aspect capitalisation sur l'innovation sociétale. Nous donnons ainsi directement la parole à des acteurs : l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE), le Centre Français des Fonds et Fondations (CFF), le cabinet Révélateur de Richesses Immatérielles et l'association et entreprise sociale Familles Solidaires. Notre objectif est que ce bulletin devienne l'outil de veille et de capitalisation de tous les acteurs. Nous relayons aussi - et c'est bien normal- l'inquiétude de l'ensemble du monde associatif (Le Mouvement associatif, Le Mouves, RNMA, RTES, UDES …) sur l'avenir des contrats aidés en France dont bénéficient 130 000 salariés des associations en 2017.

Sur le plan environnemental et climatique, l'actualité est à la préparation de la CoP 23 qui se tiendra à Bonn du 7 au 16 novembre. Cette CoP est importante car elle doit fixer le cadre pour l'élaboration des décisions de l'Accord de Paris de 2015 lors de la CoP 24 en 2018 en Pologne. Cette CoP est aussi marquée par l'incertitude quant à la position des Etats-Unis. Ceux-ci ont annoncé, en juin dernier, leur intention de sortir de l'Accord de Paris mais pourraient changer d'avis « si les conditions sont réunies » comme ils l'ont mentionné dans leur lettre au secrétariat exécutif de CNUCC. Au-delà de cette incertitude, le point positif est qu'aujourd'hui 160 Etats ont ratifié l'Accord ce qui lui donne toute sa force et sa légitimité. La CoP 23, par le biais du « dialogue de facilitation » (dialogue direct entre dirigeants), doit ouvrir la porte à un grand appel à plus d'ambition dans les efforts des pays en 2018 en Pologne.

Toujours sur le plan environnemental, nous résumons dans ce bulletin une étude de la revue Science Advances sur les enjeux environnementaux du plastique, troisième matériau le plus fabriqué par l'homme après le ciment et l'acier. Ce rapport est la première analyse globale de la production, de l'utilisation et de la fin de vie des plastiques dans le monde.

Enfin deux bonnes nouvelles pour conclure.

- *Selon l'Agence Internationale des Energies Renouvelables, le nombre d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables a atteint, en 2016, les 10 millions, ce qui devrait renforcer le lien entre préservation de l'environnement et développement de l'emploi.*
- *Les 2 journées organisées par ATD Quart Monde sur la place de la République à Paris (le Village des Initiatives des 14 et 15 octobre) ont attiré 30 000 personnes pour « une société autrement », une société qui en finit avec la pauvreté. Un souffle de solidarité bien encourageant.*

Bonne lecture.

TABLE DES MATIERES

Analyse **1**

Dossier du mois **4**

Rapport ESS France sur le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire 4

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux **7**

Revenu universel : un dispositif qui risque d'augmenter la pauvreté selon l'OCDE 7

Revenu universel : une expérimentation au kenya 8

Coopération entre entreprises et acteurs solidaires : idées-clés de la conférence plénière du forum convergences 9

Social Impact Finance : un fonds dédié aux Etats-Unis 10

DanoneWave devient une « entreprise à bénéfice public » 12

L'Assureur Swiss RE va assurer un récif corallien au large du Mexique 13

L'ESS en mouvement **14**

FOCUS // Contrats aidés : le secteur associatif se mobilise !, *point de vue du Mouvement associatif* 14

Les fondations à l'avant-garde des mutations de l'interêt général ?, *par le Centre Français des Fonds et Fondations* 16

Chiffre du mois : 1 fondation sur 2 est engagée dans une démarche de co-construction 20

Barometre finance solidaire : 1,3 milliards d'euros en 2016 en France 20

Etude Convergences : les entreprises du CAC 40 face au social business 22

RSE & engagement des entreprises **25**

Ethique : une priorité RSE !, *par l'Orse* 25

L'initiative RE100 atteint le seuil des cent entreprises 26

Etude PWC/Orse : la remuneration des dirigeants depend de plus en plus de criteres rse 27

Les actionnaires d'Exxon Mobil obligent la société à aligner sa stratégie sur les objectifs de l'Accord de Paris 29

Transformation digitale **30**

Baromètre « Les ONG, les réseaux sociaux et l'engagement citoyen en 2017 » 30

Etude sur les modèles socio-économiques de l'open source 30

Education populaire et numérique (Belgique) 31

Mutations du travail & des compétences **31**

Renforcer le travail des femmes augmenterait le pib mondial de 5800 milliards de dollars 31

TEMOIGNAGE // 20% des effectifs des entreprises sont des aidants. quels impacts pour les entreprises ?, *avec Révélateur de Richesses Immatérielles* 32

INTERVIEW // Jean Ruch, co-dirigeant de Familles Solidaires et co-auteur de « Les aidants pour les nuls » 35

Territoires innovants **36**

Démographie : l'Afrique, le continent du 21ème siècle 36

Chiffre du mois : 10 millions d'emploi dans le secteur des énergies renouvelables en 2016 39
Conférence nationale des territoires 39
A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement 39
Plan climat de Nicolas Hulot : les points clés 39
Hausse des températures : un risque de mort pour 30% de la population mondiale 41
Le Pacte mondial pour l'environnement pour poursuivre l'esprit de l'Accord de Paris 42
La production de plastique devient un enjeu environnemental majeur 44
Les Etats-Unis participeront à la COP23 en décembre 46
Evénements-clés 48
A lire, à découvrir 50
Etude sur les freins techniques aux alliances, CNAM – Le RAMEAU, sept. 2017 50
Aller vers l'inclusion professionnelle des aidants, Révélateurs de Richesses Immaterielles, sept. 2017 50
Les aidants familiaux pour les nuls, Marina Al Rubaee & Jean Ruch, oct. 2017 50

DOSSIER DU MOIS

RAPPORT ESS FRANCE SUR LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le rapport publié par ESS France (la Chambre française de l'économie sociale et solidaire) fin mars dernier permet un état des lieux des dispositifs financiers disponibles soulignant les insuffisances et proposant des pistes d'amélioration. Il a été réalisé suite au constat que les acteurs de la communauté bancaire de l'Économie sociale et solidaire (ESS) peinent à trouver des projets pertinents à financer alors qu'à l'inverse les projets ont des difficultés à trouver des financements.

Réalisé dans le cadre d'une commission de ESS France présidée par Frédéric Tiberghien, ce rapport fait plusieurs constats.

En premier lieu, il subsiste même en période d'abondance de crédit et de taux bas, des difficultés d'accès au financement. Non pas générales, mais spécifiques et plus ou moins vivement ressenties selon les secteurs d'activité, les statuts, la taille de l'entreprise, son stade de développement (amorçage, création, développement, changement d'échelle, transmission et retournement) et la nature du besoin (trésorerie, fonds de roulement, investissement, innovation, fonds propres). Le rapport détaille ce qu'on sait aujourd'hui sur tous ces points, qu'il conviendra d'affermir.

Il est noté que plusieurs améliorations ont été apportées récemment à ce financement. En effet, de nombreux dispositifs spécifiques à l'ESS sont apparus depuis le début des années 2010 (BPI, fonds divers créés parallèlement à la loi de juillet 2014…) et des acteurs nouveaux (investisseurs solidaires, investisseurs à impact, …) ont trouvé leur place aux côtés d'acteurs plus anciens (la Caisse des dépôts, le Crédit coopératif…) ou généralistes (les banques de l'ESS ou les banques de réseaux, qui financent de longue date

le fonds de roulement et l'investissement de nombreuses entreprises de l'ESS). Plusieurs réseaux d'accompagnement à la création et au développement des entreprises de l'ESS contribuent également à leur plus grande stabilité et pérennité. L'élargissement des offres accessibles et de nouveaux outils (titres associatifs, certificats paritaires et mutualistes…) permettent de mieux répondre aux besoins des entreprises. Après cette phase d'addition, il faut maintenant installer durablement ces outils, ces dispositifs, ces acteurs et ces réseaux de distribution et mieux les articuler.

Malgré ces améliorations, il reste des lacunes à combler. De nombreuses associations soutiennent à juste titre que la tarification publique (comme la Tarification à l'activité) ne permet pas toujours de couvrir les coûts et de dégager des marges de manœuvre financière pour investir. De même, beaucoup de subventions restent décidées tard dans l'année et tardivement versées, occasionnant de sérieuses difficultés de trésorerie. Le manque de visibilité sur les concours publics freine également l'accès au crédit bancaire pour financer le fonds de roulement. Cet accès reste difficile pour les Très petites entreprises (TPE) de l'ESS, qui disposent de peu de fonds propres, offrent peu de garanties sur leurs actifs, n'ont guère d'historique d'exploitation et peu de visibilité sur l'avenir.

Alors qu'il existe des besoins d'investissement significatifs (immobilier, outils de production, équipement et informatique) dans certains secteurs (santé publique, tourisme social, entreprises d'insertion…), il subsiste des difficultés d'accès au crédit bancaire d'investissement pour les entreprises qui ont peu de fonds propres, qui ne justifient pas de leur capacité de remboursement grâce aux excédents dégagés sur l'exploitation et qui n'offrent pas des garanties suffisantes.

Le financement de l'innovation sociale, très risqué, à terme plus long que le financement de l'innovation technologique et de rendement moindre, reste également difficile pour les Petites et moyennes entreprises (PME), en particulier faute de dispositif finançant l'ingénierie de projet. Pour des raisons tenant notamment à la débudgétisation par l'Etat des crédits nécessaires, les garanties publiques sur les prêts et investissements des banques ont été dégradées par la BPI alors qu'il s'agit de l'instrument de politique publique le plus efficace. Plus fondamentalement, le niveau des fonds propres reste insuffisant, principalement à deux étapes de la vie de l'entreprise, le démarrage et le changement d'échelle. Si les fonds d'épargne solidaire et les fonds à impact permettent d'apporter des fonds propres ou des quasi fonds propres à des conditions généralement attractives, il reste à développer une culture des fonds propres dans les entreprises de l'ESS et à faciliter leur accumulation. Enfin, comme dans le secteur concurrentiel, les grandes entreprises ne rencontrent aucune difficulté à se financer, sauf situation financière dégradée.

Nombre des ingrédients nécessaires à la constitution d'un écosystème favorable au financement de l'ESS sont déjà réunis en France :

- Un champ clairement délimité par la loi pour l'ESS et des définitions précises pour ses différentes catégories d'entreprises ;
- Des institutions financières spécialisées nombreuses et efficaces ainsi que des outils et des mécanismes de financement spécifiques (prêts et garanties sur prêts, apports en fonds propres patients, subventions de fonctionnement ou d'équipement, dons…) répondant à une bonne partie des besoins quant à la durée et au montant des concours (de quelques milliers € à quelques M€) ;
- Des relations de travail bien établies entre ces institutions spécialisées et les banques de réseau et les institutions financières à vocation généraliste ;
- Un dialogue de mieux en mieux structuré entre la société civile et les entreprises de l'ESS, les collectivités territoriales, l'Etat et les organisations syndicales (à travers l'épargne salariale) ;
- Un système mixte de financement combinant l'épargne individuelle des particuliers, l'épargne collective des salariés, les ressources des institutions financières spécialisées ainsi que des

ressources publiques provenant des collectivités territoriales, de l'Etat et de l'Union européenne, cette mixité des sources constituant un atout à préserver ;
- Des avantages fiscaux proportionnés attachés à cette diversité de sources de financement ;
- Un volume de ressources significatif et en croissance, pour autant que l'on dispose de chiffres ;
- D'excellents réseaux territoriaux d'accompagnement à la création et au développement des entreprises de l'ESS, mais leur bonne performance reste sous-utilisée car le financement de cet accompagnement n'est pas complètement assuré ni stabilisé.

Pour que cet écosystème fonctionne mieux, les principaux axes de progrès identifiés sont les suivants :

- Combler les « trous dans la raquette » qui ont été ou seront identifiés ;
- Assurer la montée en puissance sur les territoires d'incubateurs et d'accélérateurs ;
- Mobiliser davantage de moyens de financement auprès d'acteurs qui restent en retrait de l'ESS de gré (compagnies d'assurance ; fonds de retraite) ou de force (fondations) ;
- Continuer à mobiliser en priorité l'épargne individuelle et collective des citoyens et recentrer les interventions publiques sur les failles de marché (investissements à risque élevé et rentabilité modérée) et les instruments à fort effet de levier (garanties …) ;
- Pérenniser les financements publics là où ils existent et garantir davantage de visibilité pour leurs bénéficiaires ;
- Articuler davantage les interventions des financeurs entre eux ;
- Améliorer le financement de l'accompagnement dans toutes ses composantes (amorçage, changement d'échelle, innovation).

L'équilibre entre épargne et investissement semble avoir été assuré jusqu'ici et devrait le rester. Tous les acteurs soulignent qu'il existe des projets plus nombreux et plus ambitieux que jamais. Ils seront à financer si le financement de l'ingénierie de projet et de l'accompagnement était mieux assuré pour les rendre « *investment ready* ».

Plus fondamentalement, les besoins sociaux non ou mal satisfaits n'arrêtent pas de croître à la mesure du double échec du secteur privé à assurer le plein emploi et de l'Etat Providence à lutter efficacement et à prévenir l'exclusion sociale et la précarité sous toutes leurs formes. Le tiers-secteur, pour apporter les réponses adéquates attendues par la population, a simplement besoin d'être mieux financé par le secteur public et par de nouvelles sources de financement. De nombreuses propositions sont formulées dans ce sens.

A travers 97 propositions, le rapport propose des pistes d'améliorations notamment le développement de la culture financière des dirigeants d'entreprises de l'ESS, l'amélioration du travail de BPI France ou le développement du financement de l'accompagnement dans les phases critiques des projets (amorçage, changement d'échelle) et de l'innovation sociale, parent pauvre de l'innovation, mais aussi de travailler à une meilleure articulation entre tous les acteurs du financement de l'ESS.[1]

[1] Rapport ESS France sur le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire – pour en savoir plus :
- http://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/ESS-FRANCE_rapport_financement.pdf
- http://www.la-croix.com/Economie/Economie-solidaire/Financement-leconomie-sociale-solidaire-fait-reste-faire-2017-03-16-1200832435
- http://www.avise.org/ressources/le-financement-des-entreprises-de-less

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX

REVENU UNIVERSEL : UN DISPOSITIF QUI RISQUE D'AUGMENTER LA PAUVRETE SELON L'OCDE

L'OCDE a publié le 24 mai une note, « Le revenu de base, que changerait-il ? », dans laquelle elle analyse les effets qu'aurait le versement d'un revenu universel dans quatre pays européens (France, Finlande, Italie et Royaume-Uni). La question du revenu universel fait de plus en plus débat dans un contexte où les nouvelles formes d'emploi interrogent aujourd'hui les systèmes de protection sociale construits sur un modèle salarial. Mais selon l'OCDE, la mise en place d'un dispositif universel pourrait être contre-productif en matière de lutte contre la pauvreté.

Le développement du travail indépendant pose la question de la protection sociale, que les systèmes actuels ont encore du mal à couvrir. Pour rappel, les travailleurs indépendants étaient près de 162 millions en Europe (dont 13 millions en France) en 2016, selon une étude de McKinsey. Pour l'OCDE, « s*i le revenu de base fait tant polémique, c'est qu'il met en évidence les manquements de nos systèmes de protection sociale à couvrir tout le monde de façon efficace. Et ce phénomène va être amené à s'accroître avec l'évolution du monde du travail, l'essor des plateformes et des formes d'emploi atypiques*. »

L'étude de l'OCDE prend comme hypothèse le scénario d'un revenu de base universel, c'est-à-dire versé sans conditions de ressources à tous les individus en dessous de l'âge légal de la retraite (y compris les mineurs). Le montant de ce revenu est considéré comme égal à celui des prestations et des exonérations d'impôt existantes, soit le niveau du revenu minimum garanti, qui est de 456 euros en France pour un adulte et de 100 euros pour un enfant. Pour rappel, ce niveau reste inférieur au seuil de pauvreté dans tous les pays européens. Quant au financement, et pour respecter la neutralité budgétaire, les chercheurs de l'OCDE se sont basés sur deux postulats : (1) la réduction des transferts actuels (chômage, RSA, allocations familiales, etc.) tout en conservant des aides ciblées (invalidité, logement, etc.) et (2) une suppression des exonérations d'impôts.

Si la mise en place d'un tel dispositif serait financièrement possible, les chercheurs s'interrogent sur son impact sur la pauvreté. Selon eux, un revenu universel ferait plus de perdants que de gagnants. Cela s'explique par plusieurs raisons, parmi lesquelles une baisse du montant de l'aide pour certaines catégories et un surcroît de charge fiscale non compensée par le revenu universel. En France, cela permettrait à 2% de la population de sortir de la pauvreté, mais cela conduirait dans le même temps 5% de la population à y basculer. En Finlande, en France et au Royaume-Uni, le taux de pauvreté augmenterait, tandis qu'il stagnerait dans le cas italien.

FIGURE : TAUX DE PAUVRETE ACTUEL, ET AVEC UN REVENU DE BASE

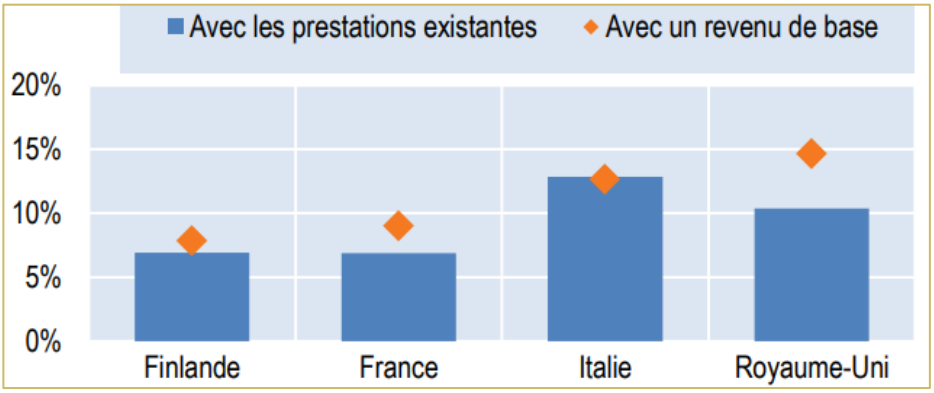

Source : OCDE.

Les personnes à bas revenus bénéficiant aujourd'hui d'une aide seraient les plus pénalisées (préretraités et chômeurs en tête en France et en Italie), tandis que celles à revenu intermédiaire ne bénéficiant pas de prestation seraient les plus avantagées (en particulier en France, et dans une moindre mesure en Finlande et au Royaume-Uni).

Les chercheurs de l'OCDE proposent alors plusieurs pistes pour éviter cet effet contre-productif. Parmi celles-ci, l'idée d'un dispositif partiel destiné aux personnes en emploi, en recherche d'emploi ou participant à des activités sociales comme le bénévolat, l'éducation ou la santé (modalités proposées par l'économiste britannique Anthony Atkinson en 1996). D'autres pistes consisteraient à limiter dans le temps l'aide versée ou à déployer le dispositif de manière progressive auprès de la population.[2]

REVENU UNIVERSEL : UNE EXPERIMENTATION AU KENYA

Le fondateur du site de revente en ligne eBay, Pierre Omidyar, a promis d'offrir 500 millions de dollars afin d'expérimenter dès 2017 le concept de revenu universel dans plusieurs régions du Kenya. Le projet s'étend sur 12 ans, avec comme objectif d'apporter des réponses concrètes aux questions que l'on se pose vis-à-vis du revenu universel, notamment celle de savoir s'il incite au travail ou à l'oisiveté, voire de démontrer son efficacité pour lutter contre la pauvreté.

Le projet, mené par l'association GiveDirectly, consistera à verser quotidiennement 0,75 dollar à 6 000 Kényans. Cette somme représente 50% du revenu moyen par habitant dans les zones rurales, où sont menées les expériences. L'ONG vise à éliminer les intermédiaires de la solidarité internationale en versant un revenu direct aux bénéficiaires.

Les expérimentations du revenu universel restent encore peu nombreuses déplore l'association de Pierre Omidyar. C'est pourquoi des économistes du MIT et de Princeton réaliseront avec les responsables de l'initiative des études d'impact dès la première année du programme.

La somme investie permettra aussi de verser à 20000 autres Kényans une aide financière plus ponctuelle. Des transferts d'argent qui ont déjà fait leurs preuves, selon l'Omidyar Network, en améliorant de façon

[2] Revenu universel : un dispositif qui risque d'augmenter la pauvreté selon l'OCDE – pour en savoir plus :
- https://bopobs.com/2017/06/02/le-revenu-universel-un-dispositif-qui-risque-daccentuer-la-pauvrete-selon-locde/
- http://www.novethic.fr/empreinte-sociale/conditions-de-travail/isr-rse/l-ocde-defend-la-mise-en-place-d-un-revenu-de-base-partiel-et-cible-pour-accompagner-les-mutations-du-travail-144458.html

significative les conditions de vie des populations aidées : nutrition, statut de la femme, durée de la scolarisation des enfants...

L'association soutient que ces transferts aident la société à faire face à l'instabilité des revenus et aux changements de nature du travail. Reste à voir si la mise en place d'un revenu universel permettra d'aller plus loin.

D'autres grands noms de la Silicon Valley s'intéressent également à l'idée de revenu universel. En juin 2016, Sam Altman, dirigeant et fondateur de Loopt, avait ainsi lancé le projet « Basic Income », qui entendait verser à tout le monde un même salaire. Le programme, dirigé par YC Research, lui a coûté la bagatelle de 10 millions de dollars.[3]

COOPERATION ENTRE ENTREPRISES ET ACTEURS SOLIDAIRES : IDEES-CLES DE LA CONFERENCE PLENIERE DU FORUM CONVERGENCES

Le RAMEAU a organisé la conférence-plénière **« Coopération entreprises et acteurs solidaires : l'impact des alliances innovantes »** lors du Forum mondial Convergences, le mardi 5 septembre 2017 au Palais Brongniart.

Ces temps d'échange et de réflexion collective ont permis d'éclairer et d'analyser la dynamique partenariale actuelle, nationale et internationale, et de se projeter dans l'avenir de ces alliances au service du bien commun.

D'abord le cadre apporté par les **Objectifs de Développement Durable** a été rappelé par **Mahmoud MOHIELDIN**, Vice-Président principal à l'Agenda 2030, aux relations des Nations Unies et aux partenariats à la Banque Mondiale, et notamment l'importance du **17ème objectif promouvant les partenariats** pour réaliser les Objectifs. Face aux défis économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux, un mouvement de co-construction se développe depuis une dizaine d'années avec un triple impact : la performance des organisations impliquées, l'innovation territoriale & sociétale ainsi que la confiance, moteur d'engagement des Hommes et des territoires.

Les témoignages croisés **Laurence TIENNOT-HERMENT**, Présidente de l'AFM-Téléthon et **Jean-Christophe LAUGEE**, Directeur du Fonds Danone Ecosystème, ont ensuite démontré que les relations entre entreprises et associations s'étaient densifiées et enrichies ces dernières années, avec une multiplication des actions de coopération économique et d'innovation sociétale, bien au-delà du mécénat. Toutefois, ces deux dirigeants ont relevé l'importance de faire évoluer le cadre légal et fiscal français, avec la création d'un droit à l'expérimentation partenariale. Dans ce contexte, **Hugo BEVORT**, Directeur des stratégies territoriales au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), a affirmé qu'il revient à l'Etat de favoriser la mise

[3] Revenu universel : une experimentation au Kenya – pour en savoir plus :
- https://www.omidyar.com/blog/why-we-invested-givedirectly/
- https://www.givedirectly.org/
- http://www.frenchweb.fr/le-fondateur-debay-teste-le-revenu-universel-au-kenya/279372/
- http://www.latribune.fr/economie/international/revenu-universel-le-fondateur-d-ebay-investit-500-000-dollars-au-kenya-644516.html/

en action des acteurs sur les territoires, le changement d'échelle des innovations sociétales et la capitalisation de ces dernières.

Enfin, une mise en perspective des relations entre associations et entreprises a été effectuée, notamment avec des exemples issus du secteur de la transition énergétique (réseau GDS avec Face, Unis Cité avec AG2R - LA MONDIALE). **Isabelle KOCHER**, Directrice générale d'ENGIE, et **Pascal CANFIN**, Directeur général de WWF France, ont évoqué combien le secteur de la transition énergétique était propice aux alliances entre acteurs différents. En effet, les entreprises et les associations doivent être au cœur de cet effort de réconciliation entre le développement économique et l'amélioration de l'ensemble des systèmes (sociaux, sociétaux, environnementaux, etc.) pour un plus grand équilibre de la planète. **Séverin CABANNES**, Directeur délégué général du groupe Société Générale, a expliqué comment la Société Générale a modifié sa propre stratégie vis-à-vis de ses parties prenantes externes (par exemple, ses clients) et internes, à l'instar de ses salariés pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris.

Le rôle des territoires et l'importance de l'ancrage territorial de ce type d'actions et partenariats ont été réaffirmés par l'ensemble des intervenants. L'association ACTED, représentée par **Frédéric de SAINT-SERNIN**, Directeur délégué général, joue ce rôle de lien entre les territoires et les acteurs internationaux.

Découvrez la synthèse exhaustive des échanges de cette conférence-plénière !

SOCIAL IMPACT FINANCE : UN FONDS DEDIE AUX ETATS-UNIS

Le fonds américain Reinvestment Fund a récemment annoncé la création d'un nouveau fonds doté de 10 millions de dollars, le Pay for Success Fund. Dans la même logique que les Social Impact Bonds, ce mécanisme permettra à des investisseurs privés de financer des projets à fort impact social (services sociaux, couverture maladie, habitat, éducation, etc.), selon une règle originale : la rentabilité des investissements dépend directement de la réussite des projets – c'est à dire de l'impact social généré.

La finalité du mécanisme « Pay For Success » (PFS) est similaire à celui des Partenariats Publics-Privés ou Contrats de partenariats français : le projet est financé par des investisseurs privés et le payeur (public) rémunère l'investisseur si les objectifs sont atteints. Les avantages sont doubles : (1) le risque est reporté sur l'investisseur privé (permettant ainsi d'avoir accès à de nouvelles sources de financement) et (2) les porteurs de projets sont incités à être plus efficaces et à atteindre leurs objectifs. En cas d'objectifs non-atteints, les investissements non rentabilisés peuvent être compensés par d'autres participations plus rentables.

FIGURE : LE MECANISME DE FONDS DEDIE (OU SOCIAL IMPACT FINANCING)

Source : BoPobs

Les premiers projets financés selon ce procédé sont apparus au Royaume-Uni en 2010 et aux Etats-Unis en 2012. Début 2017, une soixantaine de projets de ce type avaient été signés ou étaient en cours sur le territoire américain. Aux Etats-Unis, les programmes concernés se font pour la plupart au niveau du gouvernement fédéral et portent sur les questions de la lutte contre le mal-logement, de la prévention des cas de récidive, ainsi que de l'éducation des jeunes enfants.

Le nouveau fonds créé par le Reinvestment Fund sera financé à hauteur de 7 millions de dollars par la compagnie d'assurance australienne QBE Insurance Group. Living Cities, un collectif regroupant dix-huit des plus grandes fondations et institutions financières à l'échelle mondiale, prévoit également de contribuer au fonds à hauteur de 2 millions de dollars. Quant au Reinvestment Fund, celui-ci investira 1 million de dollars et sera administrateur du PFS Fund.

Jusqu'à présent, la plupart des financements PFS aux Etats-Unis étaient portés par quelques investisseurs portant un intérêt pour une politique publique ou une zone géographique spécifique. L'ambition du nouveau fonds est donc de développer et de perfectionner ce système à plus grande échelle.

En Europe aussi, les premiers fonds d'investissement dédiés à des projets à fort impact social émergent. Un premier fonds vient d'être annoncé en Finlande, Epiqus. Dans un premier temps, ce fonds de 10 millions

d'euros permettra, en collaboration avec le ministère finlandais des Affaires Economiques, d'intégrer des milliers de migrants sur le marché du travail grâce à des programme de formation et de coaching.[4]

DANONEWAVE DEVIENT UNE « ENTREPRISE A BENEFICE PUBLIC »

Le groupe Danone a acquis la marque WhiteWave fin avril 2017. Leader des yaourts bio aux Etats-Unis, la nouvelle filiale DanoneWave ainsi créée possède le statut de « Public Benefit Corporation », ou entreprise à bénéfice public, devenant ainsi la plus grande société de ce type au monde. Ce statut permet à des entreprises classiques de concilier but lucratif et mission d'intérêt général.

Les Public Benefit Corporations (PBC) correspondent à un statut particulier qui peut être accordé à des entreprises privées à but lucratif qui décident de se donner une mission d'intérêt général (sociale, scientifique ou environnementale), avec d'autres priorités à court terme que la maximisation du profit pour les actionnaires. Il s'agit en quelque sorte d'institutionnaliser les engagements de l'entreprise.

Depuis 2012, ce statut s'est développé aux Etats-Unis et concerne plus de 4500 entreprises. En France, ce statut n'existe pas encore mais commence à susciter le débat. Des chercheurs de l'école des Mines ParisTech réfléchissent notamment à un modèle français de « Sociétés à objet social étendu » ou « Entreprises à mission ». Ils ont à ce titre participé à une étude sur le sujet, publiée par le cabinet de conseil Prophil début mai.

L'entreprise à mission dépasse l'approche discrétionnaire des politiques de responsabilité sociale et environnementale (RSE) en endossant une forme d'opposabilité de ses engagements en matière d'impacts extra-financiers. Elle détermine de nouvelles règles de gouvernance et repositionne l'entreprise dans la société. Dans la même dynamique que l'économie sociale et solidaire, elle assume sa recherche de performance économique et de mesure d'impact de ses activités. Aujourd'hui, les sociétés américaines classiques sont tenues par leurs « devoirs fiduciaires ». Elles ne doivent pas s'éloigner de la recherche du profit. Une entreprise qui choisit de limiter la rentabilité de ses investissements pour consacrer davantage d'argent à l'environnement, au bien-être de ses salariés, etc., peut-être attaquée en justice par ses actionnaires… et perdre.

Les PBC et autres « entreprises à mission » visent à corriger cette priorité absolue accordée aux actionnaires. L'idée consiste à fixer d'emblée dans les statuts une mission sociale, scientifique ou environnementale, au-delà de la seule maximisation du profit. Les dirigeants obtiennent ainsi davantage de liberté pour engager des investissements susceptibles de bénéficier avant tout aux salariés, aux clients, etc.

Le rachat de WhiteWave a conduit à la création de la nouvelle filiale DanoneWave, qui représente 6 milliards de dollars de chiffre d'affaires et 90% des activités de la multinationale aux Etats-Unis. Par son choix du statut de Public Benefit Corporation, la filiale institutionnalise ses objectifs sociaux et environnementaux et compte améliorer son image aux Etats-Unis, en particulier sur sa politique de réduction des OGM.[5]

[4] Social Impact Finance : un fonds dédié aux Etats-Unis – adapté de :
- https://bopobs.com/2017/06/30/pay-for-success-un-premier-fonds-dedie-lance-aux-etats-unis/

Pour en savoir plus :
- https://www.reinvestment.com/news/2017/05/31/first-kind-10-million-pay-success-fund-announced/

[5] Danonewave, devient une « entreprise a benefice public » - pour en savoir plus :
- https://bopobs.com/2017/05/15/une-filiale-de-danone-devient-une-entreprise-a-benefice-public/
- http://entreprisesamission.eu/
- https://www.entrepreneur.com/article/253059
- http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2017/05/08/danone-fer-de-lance-des-nouvelles-societes-a-benefice-public_5124042_1656994.html

L'ASSUREUR SWISS RE VA ASSURER UN RECIF CORALLIEN AU LARGE DU MEXIQUE

Cancún et sa côte ultra-touristique vont servir de cobaye pour une nouvelle expérimentation. À partir de septembre, le réassureur zurichois Swiss Re, en partenariat avec l'organisation de protection de l'environnement américaine The Nature Conservancy, va proposer une police d'assurance pour protéger un récif corallien de 60 kilomètres de long.

Les cotisations seront versées par les hôtels locaux et des entreprises de tourisme privées, appuyés par le gouvernement. Ces primes devraient atteindre entre 1 et 7,5 millions de dollars. En cas de tempête et d'endommagement du récif, l'assurance s'engage à payer pour les réparations comprises entre 25 à 70 millions de dollars par an. Les coraux seraient, par exemple, remplacés par des structures artificielles. Ils pourraient également être retirés pour se reposer et ainsi repousser avant d'être réinstallés dans leur habitat naturel.

Les bénéfices iront directement aux acteurs locaux du tourisme et à la préservation de l'écosystème marin. À cause de l'exploitation humaine, du changement climatique, des déchets ou encore de l'acidification des océans, l'état des récifs coralliens se détériore d'années en années. Ils sont pourtant essentiels car ils forment une barrière précieuse contre les dégâts causés par les tempêtes.

Ce système doit servir de modèle pour des projets similaires et notamment les marais à mangroves, également menacés, espère Mark Tercek, directeur général de l'association The Nature Conservancy. [6]

[6] L'Assureur Swiss RE va assurer un récif corallien au large du Mexique – adapté de :
- http://www.novethic.fr/empreinte-terre/biodiversite/isr-rse/swiss-re-va-assurer-un-recif-de-corail-au-large-de-cancun-144712.html

Pour en savoir plus :
- https://global.nature.org/content/insuring-nature-to-ensure-a-resilient-future?src=r.v_insurenature
- https://www.theguardian.com/environment/2017/jul/20/mexico-launches-pioneering-scheme-to-insure-its-coral-reef
- https://www.bloomberg.com/news/articles/2017-07-20/a-coral-reef-gets-an-insurance-policy-of-its-own

L'ESS EN MOUVEMENT

FOCUS // CONTRATS AIDES : LE SECTEUR ASSOCIATIF SE MOBILISE !, POINT DE VUE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

EN PARTENARIAT AVEC LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le Mouvement associatif – Choisir l'intérêt général

A la suite des annonces gouvernementales prévoyant une importante diminution du nombre de contrats aidés dès le deuxième semestre 2017 et en 2019, de nombreux acteurs du secteur associatif ont vivement réagi, et en premier lieu le Mouvement associatif.

Le Mouvement associatif a publié plusieurs communiqués de presse à ce sujet, a rassemblé les prises de parole d'autres acteurs du secteur – RTES, UDES, Le Mouves, … pour n'en citer que quelques-uns -, a constitué une revue de presse dédiée, et a donné la parole aux représentants associatifs au travers de leurs témoignages. Il vient enfin de lancer une campagne de mobilisation pour rendre visible l'impact de ces décisions.

Pour accéder à l'ensemble de ces ressources, rendez-vous sur le site web du Mouvement associatif.

Ci-dessous le communiqué de presse et la lettre au Premier Ministre envoyé par Le Mouvement associatif le 29 août dernier :

Communiqué de presse et lettre au Premier Ministre, 29 août 2017

« LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DENONCE L'ANNONCE SANS PREAVIS ET SANS CONCERTATION DE LA REDUCTION BRUTALE DES CONTRATS AIDES EN 2017 ET LEUR DIMINUTION DRASTIQUE EN 2018. IL DEMANDE AU GOUVERNEMENT LE MAINTIEN POUR 2017 ET 2018 DU NOMBRE DE CONTRATS AIDES, ET LE LANCEMENT D'UNE CONCERTATION SUR LE SUJET.

Les associations comptent aujourd'hui plus de 130 000 salariés en contrats aidés. Ces contrats concernent principalement des jeunes peu qualifiés, des chômeurs de longue durée, ainsi que des seniors en fin de carrière. Ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer ou se réinsérer dans la vie active, de reprendre confiance et de casser la spirale de l'isolement que crée le chômage de longue durée.

Cette politique de soutien à l'emploi est aussi une ressource précieuse pour permettre aux acteurs non lucratifs que sont les associations de développer des activités au service du plus grand nombre, dans le champ de la solidarité, de la santé, de la culture, du sport, des loisirs ou encore de l'éducation. et sociétaux, inventer les modes d'action de demain. Elles sont une offre pour la République, et sont prêtes à construire, avec les pouvoirs publics, les réponses aux enjeux de notre pays.

« La remise en cause brutale et sans concertation de ce dispositif ne peut que susciter incompréhension et inquiétudes, pour la situation des personnes éloignées de l'emploi, comme pour la capacité de nombreuses associations, comme des collectivités, à continuer à mener dans les

prochains mois leurs actions de proximité au service des citoyens. » Philippe Jahshan, Président du Mouvement associatif

L'UTILITÉ SOCIALE DOIT ENTRER EN LIGNE DE COMPTE

Si la question de l'efficience de la politique des emplois aidés doit être examinée, comme celle de toute politique publique, ne le faire que sous le seul prisme des chiffres du chômage et uniquement de manière comptable est bien trop réducteur.

C'est aussi à l'aune de son utilité sociale et des coûts évités grâce à elle que cette évaluation doit être réalisée.

En effet, il est bien trop souvent omis que les contrats aidés sont socialement utiles à la fois pour :

- les salariés qui en bénéficient et y trouvent une nouvelle chance,
- les bénéficiaires des actions que ces emplois permettent de développer,
- la création de lien social et la qualité de vie sur nos territoires.

POUR UN EMPLOI AIDÉ DE QUALITÉ

Impliquées dans l'insertion et l'accompagnement de leurs salariés en emplois aidés, les associations ont à cœur de pérenniser ces emplois. Rejoignant en cela les déclarations de la Ministre du Travail, nous sommes convaincus que la formation est à cet égard un enjeu essentiel, mais qui doit être pensé en complémentarité et non en substitution.

Cette pérennisation passe également par la capacité des employeurs associatifs à disposer de perspectives a minima de moyen terme, sur les politiques de soutien à l'emploi menées comme dans leurs relations avec leurs partenaires financiers publics.

UNE VRAIE MENACE POUR LES ASSOCIATIONS

S'ajoutant à l'annonce de nouvelles baisses de dotations aux collectivités locales, premier partenaire financier public des associations, et en l'absence de toute perspective gouvernementale en matière de politique de soutien au développement de la vie associative, la décision du gel d'une partie des emplois aidés vient faire peser une menace forte sur l'activité des associations, et par ricochet sur tous ceux qu'elles servent au quotidien.

Le Mouvement associatif demande aujourd'hui au gouvernement de surseoir à cette décision et d'ouvrir une concertation impliquant l'ensemble des acteurs concernés sur ce sujet. »

Par ailleurs, le Réseau National des Maisons d'Associations (RNMA) a compilé et cartographié les différentes réactions et initiatives des acteurs associatifs, tant au plan national que territorial. Cette cartographie a pour but de rendre visibles à tous les différentes réactions ou mobilisations sur cette question des contrats aidés. La cartographie est accessible en ligne !

LES FONDATIONS A L'AVANT-GARDE DES MUTATIONS DE L'INTERET GENERAL ?

EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE FRANÇAIS DES FONDS ET FONDATIONS

CFF CENTRE FRANÇAIS DES FONDS ET FONDATIONS

Le 1er octobre dernier, à l'occasion de la **Journée Européenne des Fondations**, **le Centre Français des Fonds et Fondations (CFF) présentait ses derniers travaux relatifs aux mutations du secteur des fondations**, focalisant notamment sur l'évolution des pratiques et la professionnalisation des fondations redistributrices face à la complexification de leur écosystème.

JOURNÉE DES FONDATIONS 1ER OCTOBRE

En premier lieu, le CFF a dévoilé les résultats de son étude sur les « Carrières et compétences au sein des fondations distributives et mixtes ». Réalisée avec le soutien de la Junior Entreprise de l'ESSEC et d'un comité de jeunes professionnels du secteur, cette étude confronte les résultats qualitatifs et quantitatifs récoltés auprès de 183 professionnels du secteur, à des paroles de professionnels et avis d'experts, dans le but d'identifier les spécificités des métiers du « grantmaker » et d'accompagner la professionnalisation de ces fondations. Ces résultats ont été compilés au sein d'un 8ème numéro de **Questions de Fonds : « Fondation Nouvelle(s) génération(s) : des besoins, des métiers et des Hommes ».**

Par ailleurs, le CFF a également dévoilé les résultats de l'étude **« Enjeux & pratiques des fonds et fondations »**, réalisée en partenariat avec **Le RAMEAU pour sa 2ème édition,** visant à éclairer l'évolution des enjeux, des pratiques de soutien des fonds de dotation et fondations adhérents du CFF vis-à-vis de leurs structures bénéficiaires, et des dynamiques d'alliances qui s'installent entre acteurs de l'intérêt général.

La mutation de l'intérêt général en France pose notamment la question du rôle des organisations qui y participent. Le rôle des fonds et fondations, en appui des structures d'intérêt général qu'ils soutiennent, est en forte évolution tant dans l'objet et le périmètre de leur action que dans leurs pratiques. C'est pourquoi ces différentes études ont permis de porter un regard analytique sur ce secteur évoluant en permanence.

L'impact sur l'intérêt général, la professionnalisation des pratiques et la mobilisation de forces vives : des enjeux prioritaires pour les fondations

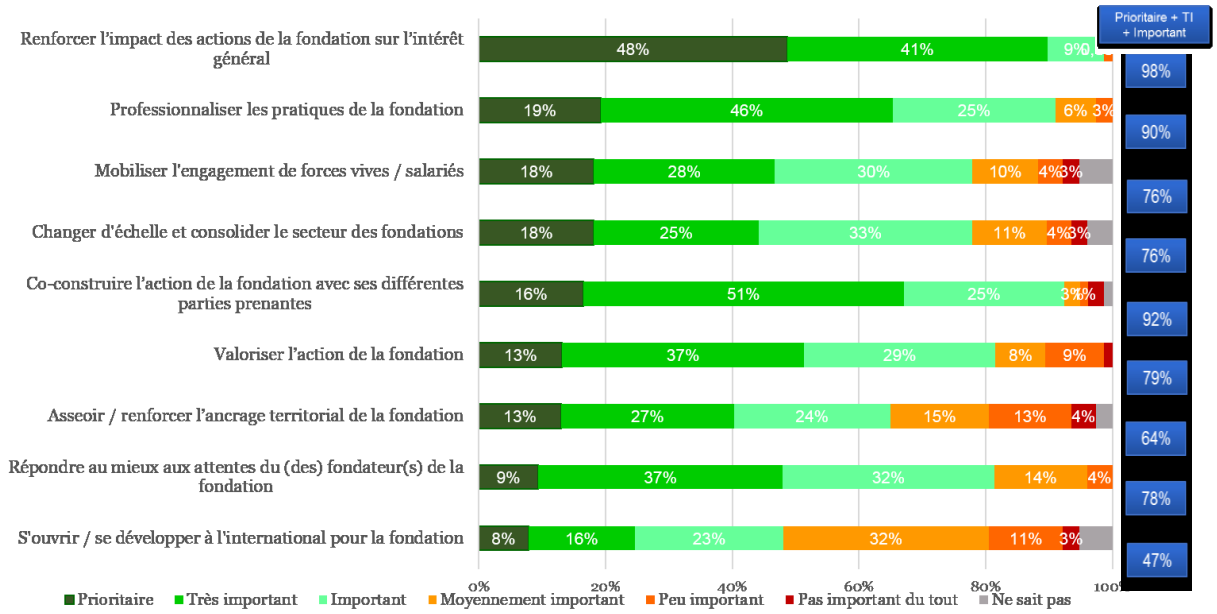

*Extraits des résultats de l'étude *« Enjeux et pratiques des fonds et fondations », CFF/Le RAMEAU - 2017*

L'étude « Enjeux & pratiques des fonds et fondations » a révélé qu'en comparaison à 2013, les **enjeux se sont densifiés et diversifiés pour le secteur.** Les priorités perçues se situent désormais au niveau du **renforcement de l'impact de la fondation sur l'intérêt général**, de la **professionnalisation des pratiques** et **de** la **mobilisation de forces vives**. Pleinement conscientes de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue, les fondations tendent à faire évoluer leurs pratiques pour acquérir davantage d'impact. Un constat que l'on retrouve dans les résultats de l'étude sur les « Carrières et compétences », témoignant de l'orientation des missions du grantmaker, de plus en plus dirigées vers le soutien aux structures bénéficiaires et la mise en relation entre ces derniers. Face à ces enjeux et à l'évolution des missions des fondations, la formation professionnelle des équipes des fondations apparaît comme la clé de voûte de la professionnalisation des fondations. Les méthodologies et les outils existent, mais « il faut faire en sorte que les fondations y aient accès ! »[7].

Des pratiques de soutien des fondations en cours de structuration

Les associations bénéficiaires arrivent ainsi en tête des préoccupations des fonds et fondations redistributeurs. En effet, la contribution des fondations à l'innovation sociétale, impulsée et portée par les structures d'intérêt général, est structurante. Cette évolution des pratiques de soutien induit une approche pluridisciplinaire et multi-acteurs de la part des grantmakers.

[7] Questions de Fonds n°8 *« Fondation Nouvelle(s) Génération(s) : des besoins, des métiers et des Hommes »,* Septembre 2017, numéro 8. Accessible à l'adresse ci-contre : http://www.centre-francais-fondations.org/ressources-pratiques/publications-du-centre/questions-de-fonds

En ce sens, l'étude « Enjeux & pratiques des fonds et fondations » témoigne de l'évolution de ces **modalités de soutien,** mettant en avant le développement de relations pluriannuelles et l'augmentation **significative du rôle de mise en réseau.** En revanche, le soutien en « capacity building » stagne à moins d'un tiers des fondations. Les fondations continuent donc de s'interroger sur la façon d'accompagner leurs structures bénéficiaires.

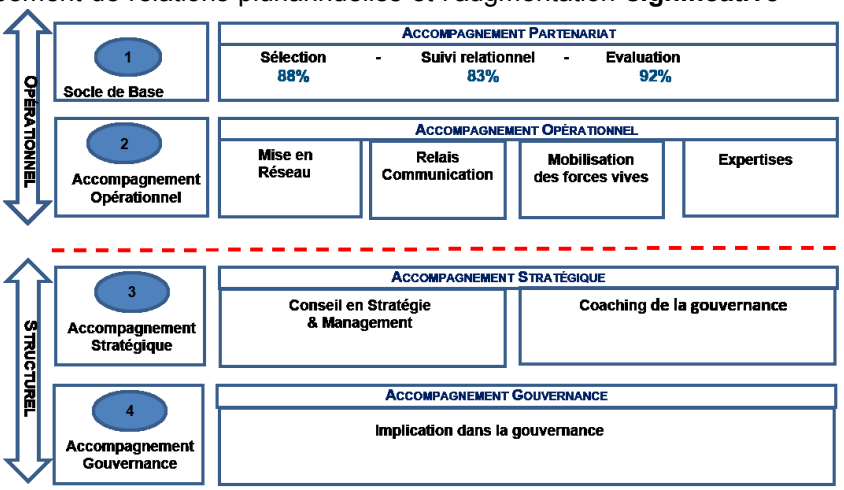

Néanmoins, **les pratiques d'évaluation progressent, notamment** en ce qui concerne les pratiques de base : 92% établissent le bilan d'un projet soutenu alors que l'évaluation de l'utilité sociétale des projets et l'évaluation partenariale émergent dans le but de **donner plus de profondeur à la contribution** de la fo

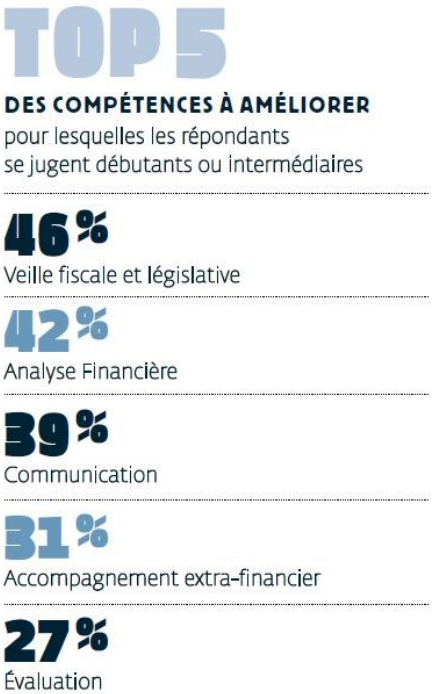

Face aux évolutions rapides et à la complexité croissante du secteur, les répondants de l'étude « Carrières et compétences au sein des fondations distributives et mixtes » sont ainsi 46% à souhaiter un renforcement de leurs compétences fiscales et juridiques. Pour l'analyse et le suivi des dossiers, ils sont respectivement 42% et 31% à s'estimer d'un niveau débutant ou intermédiaire en matière d'analyse financière et extra-financière. En revanche, plus des 2/3 se disent confirmés ou seniors en matière d'évaluation. Dernier point sensible à renforcer, la communication pour et avec les bénéficiaires.

*D'après les résultats de l'étude *« Carrières et compétences au sein des fondations distributives et mixtes », CFF – 2017*

Des fondations au cœur du mouvement de co-construction

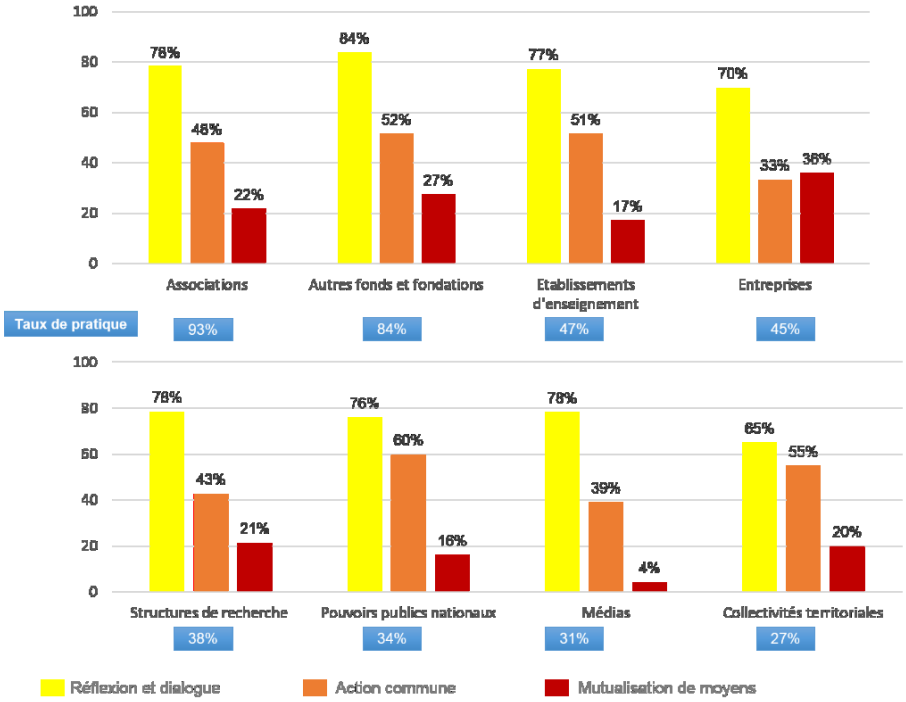

*Extraits des résultats de l'étude *« Enjeux et pratiques des fonds et fondations », CFF/Le RAMEAU - 2017*

Les **mouvements d'alliances s'accélèrent,** causés par la **diversification des partenaires** des fondations. S'il s'agit en premier lieu de structurer un dialogue**, 1 fondation sur 2 est déjà dans une dynamique de co-construction** autour d'actions communes.

L'étude « Carrières et compétences au sein des fondations distributives et mixtes » a mis en exergue le **rôle d'ensemblier de l'intérêt général joué par les grantmakers**. Ces derniers développent des relations avec des parties prenantes extrêmement diverses : associations bénéficiaires, membres de la gouvernance ou mécènes et donateurs forment le trio de tête pour les répondants, mais ces relations comprennent également entreprises, réseaux de pairs, pouvoirs publics nationaux et territoriaux, etc. L'écoute et l'adaptabilité à des interlocuteurs multiples sont donc de fait des composantes essentielles de ces métiers.

5 nombre moyen de catégories d'interlocuteurs différents avec lesquels les répondants interagissent au quotidien

TOP 3 DES TYPES D'INTERLOCUTEURS

78,6% Associations

75,7% Membres de la gouvernance

67,6% Mécènes et donateurs

*des

*D'après les résultats de l'étude *« Carrières et compétences au sein des fondations distributives et mixtes », CFF - 2017*

Retrouvez le Questions de Fonds n°8 « Fondation Nouvelle(s) Génération(s) : des besoins, des métiers et des Hommes » sur le site du CFF et l'étude « Enjeux & pratiques des fonds et fondations » sur le centre de ressources numériques Fondations d'avenir.

Le site web du Centre Français des Fonds et Fondations

www.centre-francais-fondations.org

Le centre de ressources numériques *Fondations d'avenir,*

co-animé par le CFF et Le RAMEAU

www.communautefondations.wordpress.com

CHIFFRE DU MOIS : 1 FONDATION SUR 2 EST ENGAGEE DANS UNE DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

LE CHIFFRE DE L'ETUDE « ENJEUX & PRATIQUES DES FONDATIONS »

1 fondation sur 2 est engagée dans une démarche de co-construction *

Outre les structures bénéficiaires, les pairs, les établissements d'enseignement et les entreprises sont les principaux partenaires des fonds et fondations. Une moindre relation est remarquée avec les acteurs publics. Les pratiques entre les fondations et leurs partenaires concernent surtout le dialogue, tandis que l'action commune et la mobilisation de moyens sont encore en émergence. *Extraits des résultats de l'étude *« Enjeux et pratiques des fonds et fondations », CFF/Le RAMEAU - 2017*

BAROMETRE FINANCE SOLIDAIRE : 1,3 MILLIARDS D'EUROS EN 2016 EN FRANCE

La vague est un peu moins haute, mais elle reste forte. Selon les chiffres du 15ème baromètre de la finance solidaire, publié par La Croix et l'association Finansol, environ 196 000 produits d'épargne solidaire ont été souscrits en 2016. Un niveau inférieur à celui de l'an dernier, mais qui permet tout de même d'irriguer de belle manière la vaste étendue des associations et entreprises à forte utilité sociale et/ou environnementale.

Les sommes qui ont été déposées sur ces placements s'élèvent à 1,3 milliard d'euros (1,6 milliard en 2015), ce qui porte le stock total d'argent investi dans ces produits d'épargne solidaire à 9,8 milliards d'euros, un chiffre en hausse de 15% sur un an. Selon l'évaluation l'Observatoire de la finance solidaire à Finansol, le recul de 2016 n'a rien d'inquiétant : 2015 avait été une année particulièrement forte, et 2016 se classe juste

derrière. Surtout, le seuil symbolique des deux millions de produits d'épargne solidaire souscrits est dépassé et on est désormais très proche des 10 milliards d'euros déposés.

Ces produits d'épargne profitent de deux manières aux projets à vocation sociale. D'une part, 5 millions d'euros de dons ont été distribués à 113 associations, grâce aux placements dits « de partage » (appelés ainsi car les épargnants partagent tout ou partie des intérêts de leurs livrets, Sicav ou assurance-vie). Avec 966 000 € reçus, Habitat et Humanisme reste le premier bénéficiaire, devant le CCFD-Terre solidaire et Terre et Humanisme.

De l'autre, l'encours total de 9,8 milliards d'euros a permis de générer 280 millions d'euros de financement solidaire pour appuyer la multitude d'associations et d'entreprises utiles à la collectivité. Ces sommes ont par exemple permis de créer ou consolider 49 000 emplois ou de loger 5 500 personnes à faibles ressources (voir l'infographie ci-contre). Particularité de la finance solidaire, les structures accompagnées sont souvent des projets récents ou même en création : parmi les 1 200 entreprises financées l'an dernier, une sur deux avait moins de trois ans, et une sur quatre moins d'une année d'existence.

Cette singularité s'explique facilement. D'abord, les financeurs solidaires ont, plus que les autres, la capacité à soutenir des projets atypiques, hors des standards attendus par les réseaux de prêts classiques. Autre explication, si les banques traditionnelles financent le plus souvent des investissements précis et productifs, la finance solidaire octroie aussi souvent des apports en fonds propres, soutient des investissements immatériels, ou abonde la trésorerie de l'entreprise. Des interventions particulièrement utiles aux porteurs de projets solidaires en création – et d'autant plus nécessaires que ces personnes sont souvent des entrepreneurs sans apport personnel. Ces sommes ont alors un deuxième mérite : elles servent aussi à amorcer la pompe, à rassurer les acteurs financiers traditionnels qui s'engagent dans la foulée.

« *Pour toutes ces raisons, il est indispensable que les financeurs solidaires conservent cette capacité à soutenir les dossiers récents, et par nature plus fragiles*, souligne Guillaume Viandier, de Finansol. *C'est-à-dire à prendre des risques avec l'argent collecté auprès des épargnants militants. Ce n'est possible qu'en ayant recours à des systèmes de garanties efficaces. Or, le dispositif de garantie de Bpifrance, essentiel pour le secteur, a été revu à la baisse en 2014. C'est un réel point d'inquiétude pour les financeurs solidaires.* » [8]

[8] Baromètre finance solidaire : 1,3 milliards d'euros en 2016 en France – adapté de :
- https://www.finansol.org/_dwl/barometre-finance-solidaire.pdf

Pour en savoir plus :
- https://www.lemonde.fr/argent/article/2017/05/22/la-finance-solidaire-atteint-de-nouveaux-sommets_5131422_1657007.html

FIGURE : LA FINANCE SOLIDAIRE EN 2016

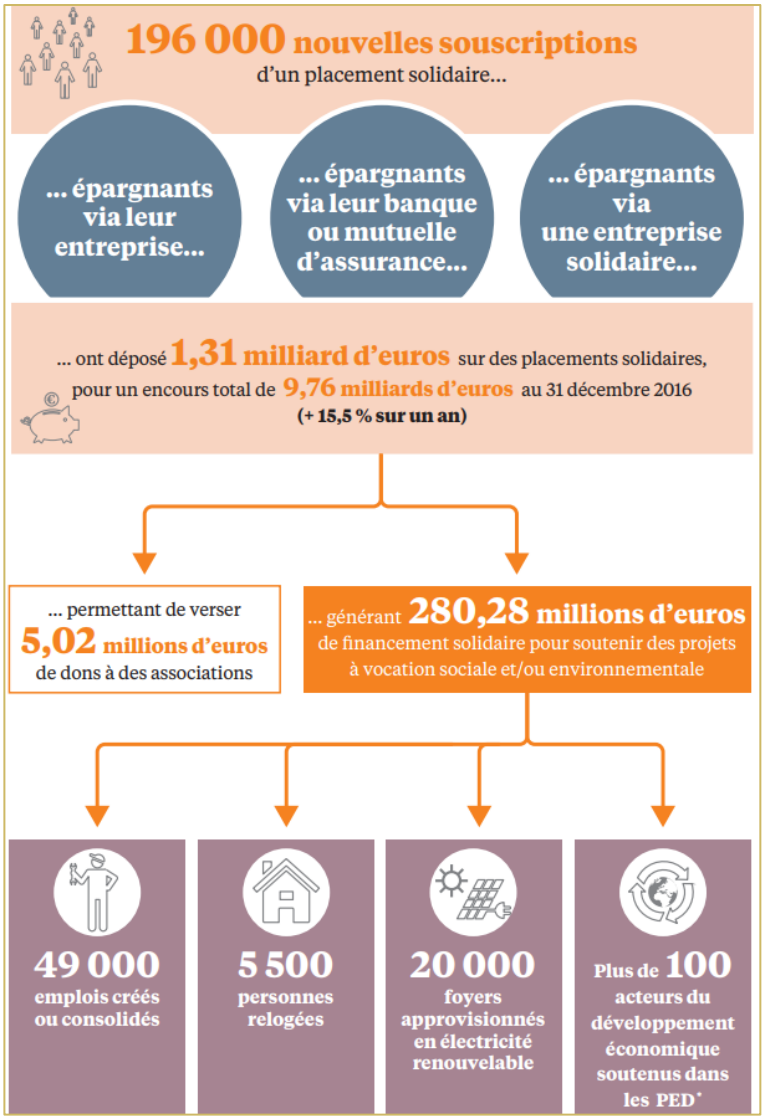

Source : Finansol.

ETUDE CONVERGENCES : LES ENTREPRISES DU CAC 40 FACE AU SOCIAL BUSINESS

La plateforme Convergences a publié la seconde édition de son étude sur les Entreprises du CAC 40 et le social business. Selon l'étude, le mouvement du social business a gagné l'ensemble des 15 entreprises interrogées[9] : si chaque structure l'intègre différemment, le social business concerne de plus en plus de départements et de Business Units au sein des groupes.

[9] Les entreprises interrogées dans le cadre de l'étude sont : AXA, BNP Paribas, Bouygues, Crédit Agricole, Danone, ENGIE, Kering, L'Oréal, Orange, Renault, Schneider Electric, Société Générale, Total, Veolia et VINCI.

Le Social business, entendu comme « *activité rentable au service du développement des populations vulnérables, dont les bénéfices sont systématiquement réinvestis dans le projet au bénéfice de ces populations* », voit son modèle différer en pratique selon les cultures et stratégies de chaque entreprise.

Le principal point de divergence entre les groupes est celui du réinvestissement des bénéfices. Pour la moitié des entreprises interrogées, les bénéfices doivent être réinvestis dans le projet conformément à la vision du Pr. Mohammad Yunus. Pour l'autre moitié, les bénéfices peuvent, en partie, rémunérer les investisseurs. Dans ce dernier cas, plusieurs modalités existent. Par exemple, BNP Paribas a établi un seuil minimum de réinvestissement dans le projet à hauteur de 50%.

Les 15 entreprises interrogées s'accordent néanmoins sur le fait que le premier enjeu du social business est de répondre à un besoin social et que le projet doit être rentable.

Malgré les divergences de vision entre les entreprises, l'étude fait ressortir deux catégories d'initiatives : l'inclusion des populations à la base de la pyramide (BoP) et le soutien à des entreprises sociales. La première catégorie est adoptée par 12 des 15 entreprises interrogées, et l'inclusion des populations BoP, adoptée par 11 d'entre elles

FIGURE : TYPOLOGIE DE SOCIAL BUSINESS PARMI LES 15 ENTREPRISES INTERROGEES

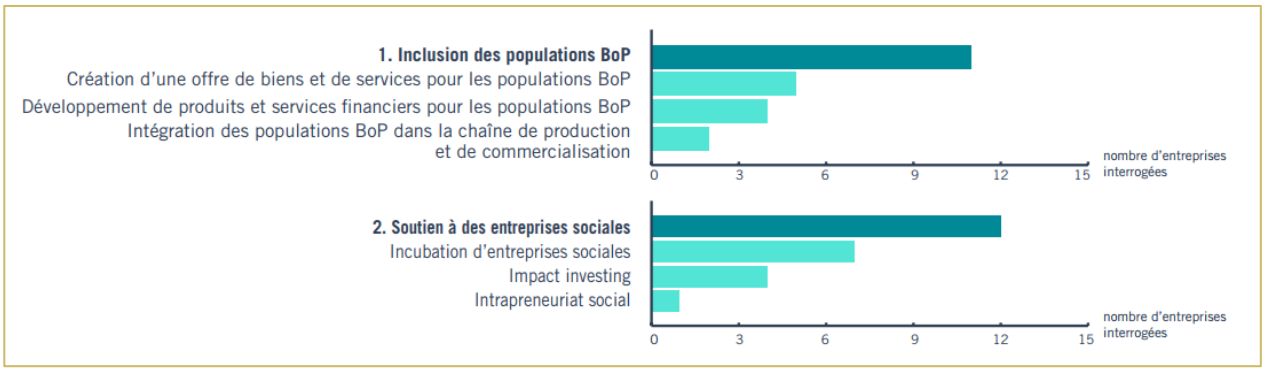

Source : Convergences.

Concernant les stratégies d'inclusion des populations BoP, trois modalités se distinguent :

1. **La création d'une offre de biens** et de services pour les populations BoP. A titre d'exemple, le programme Grameen Veolia Water permet la distribution d'eau potable à toute une zone rurale du Bangladesh ;
2. **Le développement de produits** et services financiers pour les populations BoP. Le micro-crédit, les services d'épargne, d'assurance, d'inclusion bancaire sont autant de produits et services proposés à des personnes exclues des systèmes bancaires et assurantiels classiques. AXA par exemple propose de la micro-assurance à plus de 10 millions de personnes dans les pays émergents ;
3. **L'intégration des populations BoP** dans la chaîne de production et de commercialisation. Le Fonds Danone Ecosystème a ainsi initié des projets pour répondre à des enjeux auxquels étaient confrontées les Business Units, par exemple liés à l'approvisionnement ou à la distribution. Les projets visent ainsi à soutenir l'« écosystème » du groupe (fermiers, distributeurs, etc.) de manière inclusive.

Parmi les stratégies de soutien à des entreprises sociales, trois grandes familles également :

1. **L'impact investing** ou l'investissement à impact social : un secteur récent et en pleine émergence. Il consiste en une approche qui allie explicitement retour social et/ou environnemental et retour

financier sur investissement. ENGIE, avec le fonds Rassembleurs d'Energies apporte un soutien technique et financier à des projets portés par des entreprises sociales, des ONG ou encore des fondations travaillant pour l'accès à l'énergie durable des populations vulnérables. Renault, avec le programme MOBILIZ Invest, finance et accompagne des projets innovants, solidaires et viables économiquement, en lien avec la mobilité.

A la lumière de ces récentes initiatives, l'impact investing semble avoir un potentiel de développement attractif. Il offre des opportunités de Social business variées aux entreprises. C'est un autre outil d'exploration de nouveaux marchés, en particulier à l'international.

2. **L'incubation d'entreprises sociales** : pouvant prendre la forme de programmes d'accompagnement technique, financier ou stratégique. Dans le cadre de son programme « Engagement des Collaborateurs », Kering offre également un accompagnement technique et financier à des ONG, artisans ou entrepreneurs sociaux au bénéfice des femmes depuis 2016. La Fondation Kering propose aux collaborateurs de s'engager pendant 2 semaines à leurs côtés. La Fondation remet aussi des bourses à des entrepreneurs sociaux comme We End Violence, un projet qui se consacre à la prévention des violences sexuelles.

   Cette forme de Social business permet aux entreprises de tisser des liens directs et serrés avec les porteurs de projets de Social business. Elle contribue au déploiement des entreprises via de nouvelles parties prenantes normalement éloignées de ses activités traditionnelles.
3. **L'intrapreneuriat social** : plusieurs entreprises développent des initiatives d'intrapreneuriat social, permettant ainsi à leurs salariés de créer une nouvelle activité à but sociétale, au sein même de l'entreprise. VINCI insertion Emploi (ViE), à l'initiative d'un employé de VINCI, est un exemple fort dans le champ de l'intrapreneuriat social. VINCI a financé la création de cette entreprise d'insertion, et a accompagné son développement. ViE permet aujourd'hui de recruter des personnes éloignées de l'emploi au sein d'entités du Groupe VINCI, tout en répondant efficacement aux exigences de clauses sociales du Groupe. Le Groupe a ainsi su transformer une contrainte réglementaire en valeur ajoutée pour l'ensemble des parties prenantes. L

   L'intrapreneuriat social est donc une formule « gagnant-gagnant » pour les entreprises : au-delà de la valorisation des salariés, elle est un gage d'innovation pour développer de nouveaux projets et marchés.

Les entreprises interrogées mesurent toutes l'impact des projets qu'elles mènent, mais regardent des indicateurs différents et se disent insatisfaites par leur méthodologie qui sont le plus souvent en phase d'expérimentation. Elles mesurent surtout l'impact sur les bénéficiaires, plus que sur leur organisation, et une minorité d'entre elles mesure leur impact environnemental.

Enfin, l'étude appelle les entreprises à se saisir pleinement des nouvelles technologies pour développer des outils de pilotage et de mesure d'impact plus pertinents : « *Les entreprises sont encore au stade de structuration ou de maturation de leur méthodologie de mesure d'impact. Elles ne se sont pas encore saisies de toutes les possibilités offertes par les nouvelles technologies du digital et du Big data sur leur mesure d'impact.* »[10]

[10] Etude convergences : les entreprises du cac40 face au social business – pour en savoir plus :
- http://www.convergences.org/wp-content/uploads/2017/04/2e-Enqu%C3%AAte-CAC40-Social-business_web.pdf
- https://bopobs.com/2017/05/05/entreprises-cac-40-social-business/
- http://www.latribune.fr/entreprises-finance/cac40-le-social-business-seduit-mais-son-impact-est-encore-mal-mesure-695645.html

RSE & ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

ETHIQUE : UNE PRIORITE RSE !

EN PARTENARIAT AVEC L'ORSE

ORSE
Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises

En 2016, toute l'équipe de l'Orse (Observatoire de la RSE), des administrateurs, des membres aussi étaient présents au salon Produrable, (salon annuel du développement durable). Cette année-là, avec les organisateurs nous avions décidé qu'avec notre Président, Daniel Lebègue, nous animerions une conférence autour du thème : « Ethique, transparence et RSE, une priorité sociétale partagée. » A nos côtés étaient invités : Pascal Canfin, directeur général du WWF, Emmanuel Lulin, Directeur général de l'éthique de l'Oréal, Isabelle Cadet, enseignante-chercheure à l'IAE de Paris, spécialiste de la RSE et Olivier Classiot, Senior Partner dans le cabinet des Enjeux et des hommes. Les débats furent riches, toniques et surtout nous décidâmes, à l'issue de ces échanges de nous lancer à l'Orse dans une réflexion plus structurée autour de ce thème pour poursuivre les débats en internes auprès de nos membres.

Nous avons ainsi constitué dans les mois suivants un groupe de travail d'experts composé d'universitaires, de directeurs éthique, de responsables RSE pour proposer aux entreprises un guide très pratique et leur permettre de mettre en place une politique éthique dans leur organisation. En effet, la maturité des entreprises étant hétérogène sur ce sujet il devenait nécessaire de créer un nouvel outil. C'est Emmanuel Lulin, directeur général de l'éthique, Délégué du Président de l'Oréal qui a conduit ce groupe pendant plusieurs mois. Au fil des séances de travail nous échangeâmes sur la compliance, les lanceurs d'alerte, les chartes éthique…

Et au même moment, actualité oblige nous avons échangé sur la loi Sapin 2 promulguée en décembre 2016, une loi contraignante imposant aux entreprises la mise en place de procédures internes pour celles de plus de 500 collaborateurs ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions. Depuis le 1er juin les entreprises doivent d'ailleurs notamment avoir mis en place un programme anti-corruption avec un dispositif d'alerte éthique.

Parce que l'éthique est un enjeu majeur de responsabilité envers toutes les parties prenantes et qu'il touche tous les enjeux stratégiques de l'entreprise nous voulions accompagner les organisations à construire une culture d'entreprise intégrant l'éthique à tous les niveaux. Il a donc été décidé de structurer le vademecum de la façon suivante : Depuis quand parle-t-on d'éthique, comment définir l'éthique d'entreprise, pourquoi investir dans l'éthique d'entreprise, comment mettre en place une éthique d'entreprise de qualité, quel est l'avenir de l'éthique d'entreprise. Pour soutenir ce discours, des exemples de pratiques d'entreprises ont été décortiquées et mises à l'honneur dans ce guide. Celles de L'Oréal, du Crédit Agricole et celle de Renault.

Aujourd'hui ce livrable intitulé : Ethique, responsabilité et stratégie d'entreprise permet d'apporter des clés de compréhension sur le sujet de l'éthique d'entreprise qui devient on peut le dire un mode de management car il s'agit de mettre en place une culture d'entreprise intégrant l'éthique de façon transversale

Au détour de ce document on rappelle qu'une polémique éthique peut être ravageur pour une entreprise en termes de réputation. A l'inverse une bonne conduite d'une feuille de route éthique peut être très fédérateur.

En effet, une politique éthique bien comprise, qui irrigue toutes les business unit dans tous les pays et à tous les niveaux de l'entreprise permet de réaffirmer ce qu'est une bonne conduite. Enfin une politique éthique favorise également largement l'attrait des talents, la fidélisation des collaborateurs.

Oui, l'éthique d'entreprise devient un mode de management, oui l'éthique irrigue toute la RSE !

L'Orse (Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises) est une association multi parties-prenantes créée en 2000. Elle regroupe des entreprises, des organisations syndicales, des fédérations professionnelles pour accompagner la transformation de la RSE. (www.orse.org)

L'INITIATIVE RE100 ATTEINT LE SEUIL DES CENT ENTREPRISES

Axa, Burberry, Carlsberg et AkzoNobel ont rejoint RE 100, une initiative regroupant des grandes entreprises qui s'engagent à s'alimenter exclusivement à partir d'énergies renouvelables. On y retrouve déjà Ikea, Apple, Coca-Cola, Crédit agricole, Facebook, Google, Microsoft, Nike, Wallmart…

Avec ces quatre nouveaux entrants, RE 100 franchit le cap symbolique des 100 membres. Toutes ces entreprises consomment 146 TWh d'électricité, soit l'équivalent d'un pays comme la Pologne.

Dans le détail, l'assureur français Axa vise 100% d'électricité renouvelable en 2025 contre 53% en 2016. Burberry vise le même objectif dès 2022. Le brasseur Carlsberg veut alimenter toutes ses brasseries aux énergies vertes dès cette année. Enfin, le chimiste AkzoNobel, deuxième consommateur du RE 100 après Wallmart, vise la neutralité carbone en 2050.

« *Nous voyons de plus en plus de grandes multinationales démontrer un leadership réel sur les énergies renouvelables parce que cela a un vrai sens en matière de business, tout en contribuant à réduire les émissions, à fournir des coûts d'énergie stables et à accroître la compétitivité. Nous demandons maintenant aux entreprises d'aller plus loin en incitant leurs fournisseurs et leurs pairs à suivre cet engagement afin que nous puissions accélérer la transition des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables* », explique Helen Clarkson, président de The Climate Group qui porte l'initiative RE 100.

FIGURE : REPARTITION SECTORIELLE DES 100 MEMBRES

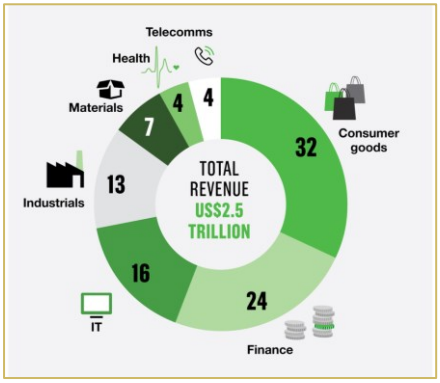

Source : CDP

RE100 est une initiative mondiale animée par The Climate Group en partenariat avec le CDP, lancée durant la Climate Week de New York en 2014. RE100 encourage les entreprises dans leur volonté de s'engager dans un approvisionnement énergétique renouvelable et à annoncer publiquement l'année à laquelle celles-ci entendent atteindre l'objectif de 100%.[11]

[11] L'initiative RE100 atteint le seuil des cent entreprises – pour en savoir plus :

ETUDE PWC/ORSE : LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS DEPEND DE PLUS EN PLUS DE CRITERES RSE

Autrefois anecdotique, l'intégration des critères ESG - environnementaux, sociaux et de gouvernance - dans la rémunération des dirigeants est aujourd'hui une vraie tendance au sein des grandes entreprises françaises. Des pionniers comme Danone, Schneider Electric ou La Poste ont été rejoints par Crédit Agricole, BNP Paribas ou Thales. Près du trois quarts (73%) du CAC40 est aujourd'hui converti contre seulement 10 % il y a 10 ans, selon une étude réalisée par le cabinet de conseil PwC et l'Orse (l'Observatoire de la RSE), parue le 28 juin dernier.

FIGURE : NOMBRE D'ENTREPRISES DU CAC40 INTEGRANT DES CRITERES DE RSE DANS LA REMUNERATION VARIABLE

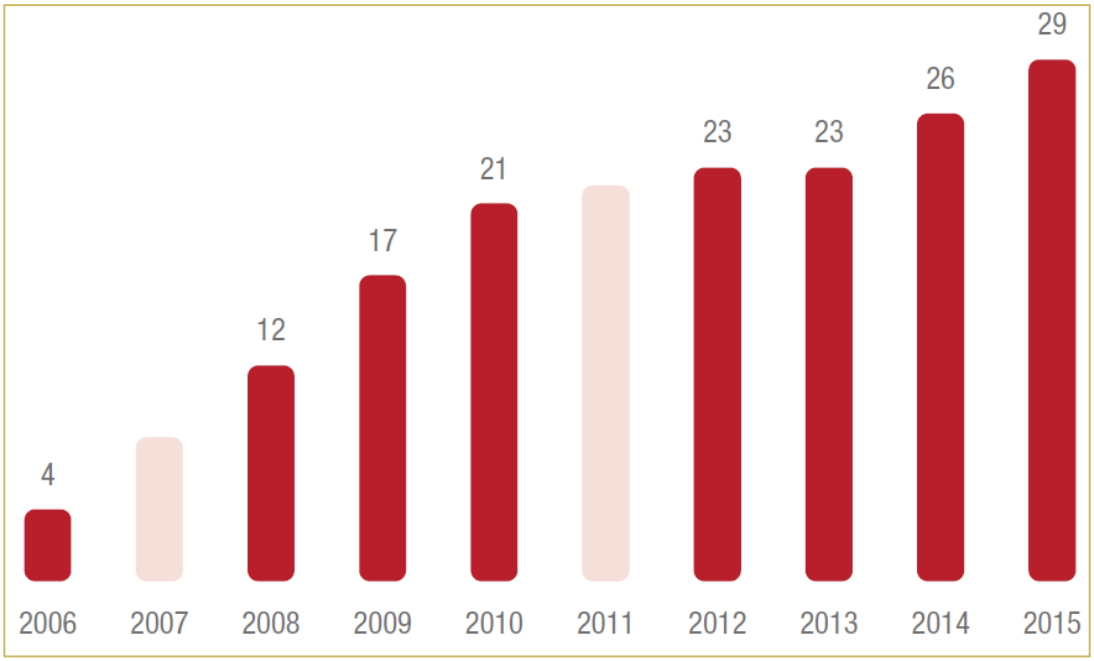

Source : PwC / ORSE
* Information non disponible pour 2007 et 2011.

Sur le poids des critères, le compte y est : la majeure part des entreprises ont établi la quote-part de la RSE à hauteur de 10 à 30 % de la rémunération variable de leurs cadres dirigeants (parfois aussi de leurs managers et dirigeants mandataires sociaux). Certaines entreprises, comme Danone, vont jusqu'à 50% pour certaines catégories de dirigeants.

Mais « *bien que les enjeux RSE soient considérés comme des enjeux de moyen à long terme, la grande majorité des démarches du CAC40 visent uniquement la rémunération variable court terme* », pointe l'étude. De fait, les 29 sociétés ayant intégré des critères RSE dans leur politique de rémunération l'ont toute fait sous forme de bonus annuel et 72% uniquement sous cette forme. Peu d'entreprises l'ont intégré dans les variables de long terme, pluriannuelles ou leurs dispositifs d'intéressement.

- http://there100.org/news/14257837
- http://there100.org/re100
- http://www.novethic.fr/lapres-petrole/energies-renouvelables/isr-rse/axa-vise-100-d-energie-renouvelable-en-2025-144635.html

FIGURE : TYPES DE REMUNERATIONS ADRESSES PAR LES ENTREPRISES DU CAC40 (29 ENTREPRISES)

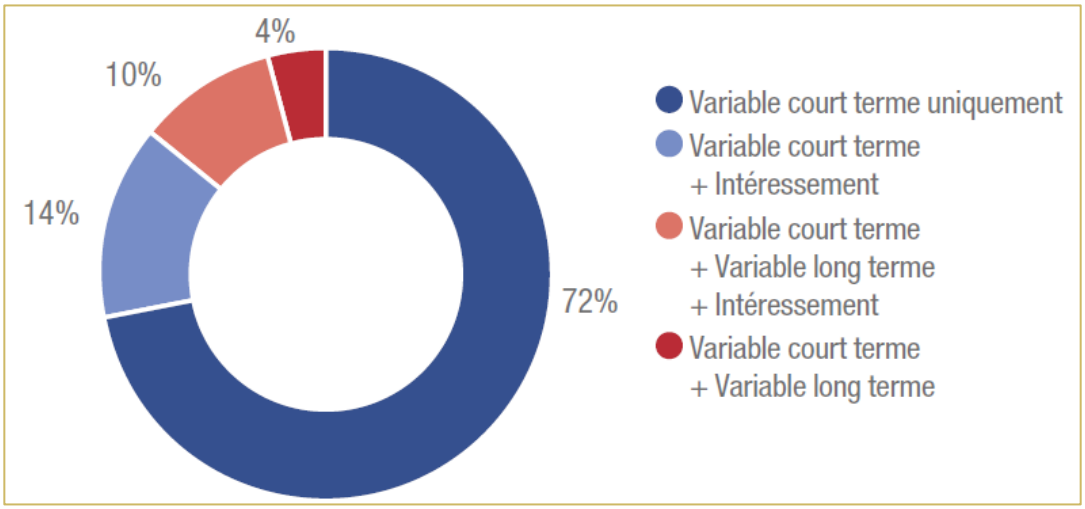

Source : PwC / ORSE

Si l'on entre un peu plus dans le détail des indicateurs pris en compte, ceux-ci restent essentiellement liés à l'atténuation des risques en matière de santé (taux d'accidents du travail), et de climat (émissions de gaz à effet de serre). Mais, de plus en plus, la création de « valeur verte » (par le chiffre d'affaires lié aux produits et services verts) est prise en compte.

La plupart des entreprises se limitent à un ou deux indicateurs pour éviter une dilution du message. Certaines prennent en compte un indicateur composite comme La Poste qui a élaboré le sien à partir de ses notations Vigeo/Oekom/Ecovadis/CDP/IPC (indice sectoriel des groupes postiers mondiaux).

D'autres, comme Crédit Agricole, se basent sur un indice qui leur est propre. La banque utilise l'indice FreD qui mesure les progrès des 240 actions RSE déployées au niveau du groupe et des filiales. « *Une décision qui peut s'avérer pertinente pour le déploiement et la valorisation de la politique RSE mais qui n'est pas toujours comprise par les actionnaires qui peuvent avoir des réticences sur la valeur de méthodologies internes* », nuance Sylvain Vanston, ESG Integration Manager chez Axa.

Car c'est aussi l'un des enseignements de l'étude : les entreprises doivent faire preuve d'une plus grande transparence. A ce jour, la moitié seulement du CAC40 communique sur la méthodologie et un tiers ne donne aucune information sur le niveau de performance atteint, ni le montant variable attribué sur la base de ces critères. Pour leur défense, elles restent encore peu interrogées sur ce sujet, notamment par les investisseurs (hors investisseurs ISR) ou les actionnaires classiques (hors ONG).[12]

[12] Etude PwC/ORSE: la rémunération des dirigeants dépend de plus en plus de critères RSE – pour en savoir plus :
- http://www.orse.org/fichier/2959
- https://www.pwc.fr/fr/espace-presse/communiques-de-presse/2017/juin/l-integration-de-criteres-rse.html
- https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/030412751240-quand-les-variables-sont-liees-a-des-criteres-extrafinanciers-2098065.php
- http://www.novethic.fr/isr-et-rse/actualite-de-la-rse/isr-rse/la-remuneration-des-dirigeants-depend-de-plus-en-plus-de-la-responsabilite-societale-des-entreprises-144578.html

LES ACTIONNAIRES D'EXXON MOBIL OBLIGENT LA SOCIETE A ALIGNER SA STRATEGIE SUR LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

Lors de l'Assemblée générale de la compagnie ExxonMobil, les actionnaires ont adopté la résolution 12 qui impose à l'entreprise de proposer une stratégie compatible avec un réchauffement climatique inférieur à 2°C. Si la Direction d'Exxon s'y est opposée, les grands gestionnaires d'actifs ont fait pencher la balance du bon côté.

Le 31 mai dernier, les actionnaires du plus grand pétrolier américain, ExxonMobil, ont voté en faveur d'une résolution qui met la société en demeure de proposer des stratégies compatibles avec le maintien du réchauffement climatique en-dessous de 2°C, comme prévu par l'Accord de Paris. ExxonMobil avait appelé à voter contre et était allé jusqu'à adresser quelques heures seulement avant le scrutin une lettre aux grands actionnaires pour obtenir leur soutien.

La résolution était portée par le fonds de retraite de l'État de New York, l'un des principaux fonds de pensions publics américains et elle était soutenue par le fonds d'investissement de l'Église d'Angleterre. Elle a été adoptée avec 62,3 % des voix. L'année passée, la même motion n'avait recueilli que 38,2 % des suffrages. L'engagement des grands gestionnaires d'actifs, à commencer par le géant BlackRock qui détient 11% d'Exxon, a permis de changer la donne, bien que la direction du pétrolier se soit opposée fermement à cette mesure.

IMAGE : TEXTE DE LA RESOLUTION 12 LORS DE L'AG DES ACTIONNAIRES

Item 12 – Report on Impacts of Climate Change Policies

This proposal was submitted by the New York State Common Retirement Fund, 59 Maiden Lane – 30th Floor, New York, NY 10038, the beneficial owner of 11,592,059 shares and lead proponent of a filing group.

"RESOLVED: Shareholders request that, beginning in 2018, ExxonMobil publish an annual assessment of the long-term portfolio impacts of technological advances and global climate change policies, at reasonable cost and omitting proprietary information. The assessment can be incorporated into existing reporting and should analyze the impacts on ExxonMobil's oil and gas reserves and resources under a scenario in which reduction in demand results from carbon restrictions and related rules or commitments adopted by governments consistent with the globally agreed upon 2 degree target. This reporting should assess the resilience of the company's full portfolio of reserves and resources through 2040 and beyond, and address the financial risks associated with such a scenario.

Source : Greenpeace US

La résolution est « non-contraignante », mais le PDG de la compagnie Darren Woods a promis d'étudier la question car elle reflète désormais la position d'une majorité des actionnaires. Le symbole de ce vote est d'autant plus fort que des risques plus juridiques liés au climat pèsent sur le pétrolier. Depuis l'automne 2015, plusieurs procureurs enquêtent pour savoir si Exxon a sciemment dissimulé ses connaissances sur le réchauffement.

Les investisseurs ont, dans le même temps, envoyé un message à l'administration américaine, qui prévoit de se retirer de l'Accord de Paris. Ce vote est une victoire pour les ONG écologistes, qui demandent depuis des années à ExxonMobil et à son compatriote et rival Chevron de réduire leurs investissements dans l'exploration de nouveaux puits pétroliers parce que, font-elles valoir, les nouvelles politiques environnementales vont rendre cette activité, première contributrice aux bénéfices, moins lucrative.

Outre ExxonMobil, la compagnie pétrolière américaine Occidental Petroleum s'est également vu contrainte le 12 mai par ses actionnaires à plus de transparence.[13]

TRANSFORMATION DIGITALE

BAROMETRE « LES ONG, LES RESEAUX SOCIAUX ET L'ENGAGEMENT CITOYEN EN 2017 »

Les résultats du baromètre Harris Interactive « Les ONG, les réseaux sociaux et l'engagement citoyen en 2017 », réalisé pour Communication Sans Frontières et Facebook, ont été dévoilés à l'occasion du premier Sommet Social Good de Facebook en juillet dernier. Face à la révolution digitale et à l'essor des réseaux sociaux, les associations s'appuient désormais sur le numérique afin d'accroître leur notoriété, d'améliorer leur fonctionnement et leur proximité avec leurs usagers, etc. Basé sur un double échantillon de répondants issus du grand public et du monde associatif, cette enquête permet de croiser les regards des citoyens et ceux des représentants associatifs sur les enjeux du numérique pour la société civile.

Retrouvez le rapport d'étude ainsi que la note détaillée sur le site web d'Harris Interactive.

ETUDE SUR LES MODELES SOCIO-ECONOMIQUES DE L'OPEN SOURCE

Réalisée par Accenture pour Le RAMEAU, l'objectif de cette étude est à la fois d'étudier les nouveaux modes d'animation des communautés numériques, ainsi que d'analyser les modèles socio-économiques liés à l'open-source. En partenariat avec la Fondation Accenture, ce premier travail de clarification pose les fondements de l'approche open-source en l'illustrant par des formes très différentes d'application. C'est une nouvelle étape dans les travaux de recherche empirique sur la digitalisation menés par Le RAMEAU.

Découvrez l'étude Accenture sur les clés de compréhension de la valorisation de l'open-source.

[13] Les actionnaires d'ExxonMobil obligent la société à aligner sa stratégie sur les objectifs de l'Accord de Paris – pour en savoir plus :
- http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/les-actionnaires-d-exxon-defient-trump-et-votent-pour-le-climat-144484.html
- http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/05/31/climat-exxonmobil-contraint-a-la-transparence-par-ses-actionnaires_5136820_3244.html
- https://www.theguardian.com/business/2017/may/31/exxonmobil-climate-change-cost-shareholders
- https://www.nytimes.com/2017/05/31/business/energy-environment/exxon-shareholders-climate-change.html
- http://www.greenpeace.org/usa/exxon-shareholders-resisting-heres-matters/

EDUCATION POPULAIRE ET NUMERIQUE (BELGIQUE)

Ce 50ème numéro des cahiers de l'éducation permanente s'inscrit dans la lignée du cycle de conférences « Pour un numérique critique et humain » qui explore les manières invisibles dont le numérique façonne nos vies. Cette transformation numérique réinterroge les pratiques d'éducation populaire. De l'impact du numérique sur les mouvements sociaux aux inégalités numériques, ce numéro traite de la question du digital au travers de prismes complémentaires. Procurez-vous ce numéro sur le site web des cahiers de l'éducation Permanente.

MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES

RENFORCER LE TRAVAIL DES FEMMES AUGMENTERAIT LE PIB MONDIAL DE 5800 MILLIARDS DE DOLLARS

Un meilleur accès des femmes au monde du travail permettrait d'accroître nettement le PIB mondial. Une nouvelle étude de l'Organisation internationale du travail (OIT), estime que réduire de 25% l'écart du taux d'activité entre les hommes et des femmes d'ici 2025 permettrait d'injecter 5 800 milliards de dollars dans l'économie mondiale (soit une hausse de 3,9%).

En 2014, les responsables du G20 se sont engagés à réaliser l'objectif « 25 d'ici à 25 », c'est-à-dire à réduire l'écart des taux d'activité entre les hommes et les femmes de 25% d'ici à 2025. Les estimations figurant dans ce rapport indiquent que, sous certaines conditions, atteindre cet objectif dans tous les pays permettrait d'augmenter l'emploi mondial de 189 millions de postes.

Le chemin à parcourir est encore long : le taux d'activité mondial n'est que de 49,4% chez les femmes, 27 points de moins que celui des hommes ! « *Le fait que la moitié des femmes dans le monde soient exclues de la population active, alors que 58% d'entre elles préféreraient avoir un emploi salarié, indique nettement qu'il existe d'importantes difficultés limitant leurs capacités et leur liberté de travailler* », explique dans le rapport la directrice générale adjointe de l'OIT, Deborah Greenfield.

L'OIT effectue plusieurs recommandations afin de permettre un meilleur accès à l'emploi des femmes dans le monde.

- **Introduire de meilleures politiques en faveur de l'équilibre travail-famille** : Des millions de femmes et d'hommes dans le monde ne disposent pas du droit fondamental à une protection parentale adéquate et à d'autres dispositifs de protection sociale de base. Des efforts doivent être faits pour parvenir à un équilibre harmonieux entre travail et famille et, partant, pour offrir aux femmes et aux hommes de bonnes conditions de travail compatibles avec la vie familiale. Parallèlement, le travail à des horaires atypiques et à temps partiel médiocre pénalise les femmes de manière disproportionnée dans la population active. Aussi, une protection sociale adéquate doit inclure la dimension du genre dans la conception, la mise en place et l'évaluation des systèmes de protection sociale, d'une façon adaptée aux caractéristiques et aux besoins des hommes comme des femmes,

notamment la maternité et la part inégale attribuée aux femmes de ce qui est traditionnellement considéré comme un travail féminin, à savoir l'aide non rémunérée aux familles et les tâches ménagères, tout en intégrant des dispositions non sexistes afin d'éviter d'entretenir la ségrégation.

- **Créer et protéger les emplois de qualité dans le secteur des soins à la personne** : Les femmes sont surreprésentées dans certains domaines d'activité, notamment dans ceux des soins à la personne – qui souffrent souvent de régulation et de protection inadéquates. Par conséquent, il est nécessaire de favoriser le travail décent pour les professionnels des soins, notamment les travailleurs domestiques et migrants, afin de combler les déficits dans ce secteur d'activité. Dans le même temps, il est impératif de reconnaître, de réduire et de redistribuer les activités de soins non rémunérées par l'intermédiaire des services publics et en modifiant l'infrastructure sociale.
- **Cibler l'environnement macroéconomique et l'économie informelle** : Les politiques macroéconomiques peuvent constituer des leviers pour l'égalité entre les sexes. Néanmoins, en raison de leur risque accru d'exercer un emploi informel ou dans des secteurs précaires, les femmes peuvent être affectées de manière disproportionnée par les baisses et annulations d'engagements budgétaires en faveur d'importants dispositifs sociaux. Par conséquent, des politiques macroéconomiques plus inclusives sont un prérequis nécessaire et doivent être complétées par des mesures attentives aux différences entre les sexes, notamment la formalisation des emplois dans l'économie informelle.

Les recettes fiscales augmenteraient de plus de 1 500 milliards de dollars si les femmes travaillaient davantage. Cela toucherait pour l'essentiel les pays émergents avec 990 milliards de dollars et les pays en développement avec 530 milliards. Selon l'étude, l'Afrique du Nord, les états arabes et l'Asie du Sud en seraient les principaux bénéficiaires puisque, dans ces régions, l'écart entre les taux d'activité des hommes et des femmes dépasse les 50 points de pourcentage.

Quant à la France, si l'écart de 9,1 points du taux d'activité entre les sexes était éliminé, le pays bénéficierait d'une retombée de 44,3 milliards d'euros. Déjà en 2016, France Stratégie avait tenté d'évaluer le coût économique des discriminations. Il estimait que si le taux d'emploi des femmes, ainsi que leur rémunération, était égal à celles des hommes, le PIB de la France bondirait de 6,9%.[14]

TEMOIGNAGE // 20% DES EFFECTIFS DES ENTREPRISES SONT DES AIDANTS. QUELS IMPACTS POUR LES ENTREPRISES ?, PAR REVELATEUR DE RICHESSES IMMATERIELLES

EN BREF

Avant tout, être aidant, c'est quoi ? Être aidant, c'est s'occuper plusieurs heures par semaine d'un parent, d'un conjoint ou d'un parent en situation de dépendance du fait de son vieillissement, d'une maladie invalidante ou d'un handicap.

RÉVÉLATEUR
de Richesses Immatérielles

Aujourd'hui, la France compte près de 11 millions d'aidants et 65% d'entre eux ont une activité professionnelle. Il s'agit donc là d'un sujet majeur pour les entreprises, privées et publiques, puisque cela représente 20% de leurs effectifs.

[14] Renforcer le travail des femmes augmenterait le PIB mondial de 5800 milliards de dollars – pour en savoir plus :
- http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---inst/documents/publication/wcms_557079.pdf
- http://www.novethic.fr/empreinte-sociale/conditions-de-travail/isr-rse/employer-plus-de-femmes-permettrait-d-injecter-5-800-milliards-de-dollars-dans-l-economie-mondiale-144536.html

POINTS DE VUE ET EXPERIENCES POUR MIEUX COMPRENDRE : UN LIBRE BLANC

A l'occasion de la Journée Nationale des Aidants, qui a eu lieu de 6 octobre dernier, Révélateur de Richesses Immatérielles a publié un livre blanc intitulé « Aidants en entreprise ».

Ce livre blanc a été construit autour de ***22 entretiens : dirigeants d'associations, d'entreprises, experts, aidants et collègues d'aidants***. Chacun d'eux contribue à dessiner les contours d'un des enjeux majeurs de la performance des entreprises : le management des aidants et de leurs impacts.

Ces témoins montrent que la question des aidants en entreprise ne concerne pas uniquement les aidants, mais bien l'ensemble de l'entreprise et la totalité des entreprises, quelle que soit leur taille. Car si nous faisons un calcul simple, pour chaque aidant présent dans une entreprise, c'est au moins un collègue ou un manager qui est touché par la situation. Ce sont donc 35 à 40% des effectifs des entreprises qui sont touchés. Dans ce contexte, la question des aidants en activité professionnelle devient une question stratégique pour les entreprises privées et publiques.

Si la première ambition de ce livre blanc est d'aborder la question du maintien en emploi des aidants, il n'en demeure pas moins qu'il vise également à alerter les institutions publiques sur les difficultés rencontrées par les aidants pour accéder à un premier emploi ou pour retourner en emploi après une longue période d'inactivité. Ces situations délicates conduisant inéluctablement à leur paupérisation.

Enfin, si les témoins de ce livre blanc interpellent et témoignent sur l'une des mutations majeures actuellement en cours dans les entreprises et sur les nécessaires évolutions de l'organisation du travail que cela induits ; ils montrent également que les aidants sont des collaborateurs compétents à plus d'un titre. En premier lieu, bien entendu, le collaborateur devenu aidant ne perd pas ses compétences initiales du fait de sa nouvelle situation. Ensuite, il s'avère qu'il acquière souvent de nouvelles compétences du fait d'être aidant : il est gestionnaire par la force des choses (gestion des dossiers de la personne aidée), développe des capacités organisationnelles (coordination des intervenants de santé), devient plus aisément multitâches, etc.

NE PAS PRENDRE EN COMPTE LES AIDANTS : QUELS IMPACTS POUR LES ENTREPRISES ?

Ne pas prendre en compte les collaborateurs devenus aidants, c'est prendre le risque de leur départ, de perdre leurs compétences, mais c'est aussi négliger des coûts financiers certains pour l'entreprise.

En premier lieu, il y a les impacts financiers directs, ceux qui sont visibles, tels que l'absentéisme ou le présentéisme. Cela représente un coût total de 441€[15]/an et par collaborateur, soit 44 K€ pour un effectif de 100 collaborateurs.

Ensuite, il faut prendre en compte les coûts indirects, parfois invisibles, dont l'impact est loin d'être insignifiants. On constate souvent une dégradation de l'état de santé du collaborateur aidant (fatigue, stress, baisse de la productivité), une détérioration du climat social de l'entreprise due à l'incompréhension des collègues non-aidants, les amenant eux-aussi à s'absenter ou à voir leur état de santé se dégrader lorsqu'ils assument trop souvent des remplacements. Au final, l'entreprise voit augmenter le coût de ses cotisations en matière de santé.

Enfin, ne pas prendre en compte les aidants dans l'entreprise, c'est aussi subir la désorganisation du travail en cas d'absences impromptues ou répétées (chaine de production, services aux clients, etc.). C'est aussi

---

[15] *Base de calcul de l'**absentéisme** : 1005€ / an / collaborateur aidant pour 10 jours d'absence attribués à sa situation d'aidant. Le salaire de base utiliser pour calculer l'absentéisme est de 1783€. Il s'agit du salaire médian net en France en 2016. Le salaire médian indique qu'il y a autant de français qui gagne plus que de français qui gagne moins que cette somme. Base de calcul du **présentéisme** : 1200€ / an / collaborateur aidant (moyenne établie au regard des études internationales disponibles).*

Absentéisme + Présentéisme = 441 K€ pour 1000 collaborateurs (coûts directs).

accepter l'éventualité de la perte de talents, l'aidants lui-même comme nous l'évoquions précédemment, mais également les collaborateurs non-aidant qui sont impactés et qui ne sont pas pris en compte.

Selon le baromètre « Aider et Travailler » réalisé en avril 2017 par Révélateur de Richesses Immatérielles et ses partenaires : 81% des non aidants estiment qu'il est important que leur entreprise contribue à trouver des solutions.

Pour toutes les raisons rapidement esquissées ici il apparait urgent et majeur de prendre en compte la question des aidants dans les entreprises privées et publiques. Tant pour des questions humaines, que pour des questions de performance économique.

QUELLES SOLUTIONS POUR LES ENTREPRISES ?

Les solutions existantes sont de différentes natures :

- ***Couverture sociale & prévoyance*** **:** intégration de nouvelles conditions dans la couverture sanitaire et sociale proposée par l'entreprise (obligatoire ou facultative).
- ***Information des aidants et des équipes*** (collègues et managers) sur leurs droits, devoirs et sur les services d'accompagnement existants.
- ***Formations*** des aidants sur la fragilité de la personne aidée / formation des collègues et managers sur le thème « travailler en équipe avec une personne aidante ».
- ***Groupes de paroles / ateliers de co-développement*** **:** uniquement dédiés aux aidants ou mixtes entre aidants et collègues ou managers non aidant.
- ***Aménagement / flexibilité du temps de travail*** selon les postes : flexibilité des horaires d'arrivée et de départ ; réalisation du travail sur la base d'objectifs à atteindre et non sur la base d'heures de présence, job sharing, etc.
- ***Organisation du travail :*** Mise en place du télétravail à domicile ou dans un espace de coworking, organisation de la polyvalence des équipes, gestion différente des deadlines, etc.

Ces quelques solutions, non exhaustives, peuvent être mises en place étape par étape, directement par les directions de l'action sociale des grands groupes ou par l'intermédiaire de prestataires de services pour les entreprises de plus petites tailles.

Pour toutes une partie de ces solutions, il ne sera pas utile ou nécessaire de savoir combien d'aidants sont présents dans l'entreprise ou qui ils sont. Vouloir à tout prix les identifier constituerait un frein à l'action car si près de 80% des aidants parlent de leur situation en entreprise, ils ne le font que dans 30 à 40% des cas auprès de leur hiérarchie et dans à peine ¼ des cas auprès des Ressources Humaines.

Enfin, pour conclure cette introduction concernant les aidants en entreprise, il parait important de souligner que ce sujet ne s'adresse pas uniquement aux salariés, il s'adresse également aux aidants artisan, indépendant, entrepreneur ou dirigeant d'entreprise pour qui peu de solutions existent.

Pour en savoir davantage sur l'inclusion professionnelle des aidants, découvrir des solutions innovantes ou recevoir gratuitement la version papier du livre blanc (jusqu'à épuisement des stocks) : gabrielle@richesses-immaterielles.com / 0668483163 / Voir le livre blanc : ICI

INTERVIEW // JEAN RUCH, CO-DIRIGEANT DE FAMILLES SOLIDAIRES ET CO-AUTEUR DE « LES AIDANTS POUR LES NULS »

Vous venez de sortir un livre « Les aidants familiaux pour les Nuls » aux éditions FIRST, pourquoi ce livre ?

Familles Solidaires
Investissez autrement !

Il y a 23 ans, à la veille de son Bac, Flavie, ma femme a été victime d'un accident de la route, **avec un grave traumatisme crânien, plusieurs semaines de coma et des mois d'hospitalisation**. Une fois la phase de la survie passée, l'accident a laissé des séquelles : difficultés de mémoire, d'organisation, fatigabilité, handicap physique…

Aujourd'hui nous vivons avec et avons la chance d'avoir pu reconstruire une vie de famille presque normale, avec nos enfants âgés de 13 et 8 ans. **L'accident nous a fait basculé dans le monde du handicap**, avec un parcours complexe dans lequel Flavie et moi avons dû relever de nombreux défis, **de l'acceptation et la reconnaissance du handicap, à l'accompagnement au quotidien par des auxiliaires de vie sociale**. En tant qu'aidant familial, j'ai découvert que notre situation rejoignait celle de près de **10 millions d'aidants**, qui jonglent chaque jour, pour faire face à leurs obligations familiales, professionnelles. **Bien souvent les aidants s'oublient et s'effacent dans cette relation d'aide.**

Que peuvent trouver les aidants familiaux dans cet ouvrage ?

L'objectif que nous nous étions fixés avec Marina AL RUBAEE, journaliste et co-auteur du livre, c'était de parler de nos vécus, de nos rencontres, de donner des trucs et astuces, et de transmettre une conviction forte qui nous anime : **celle d'un statut d'aidant choisi, en toute conscience.**

Une position où nous sommes tous Libres & Aidants : l'enjeu est devant nous face au vieillissement de la population. Nous devons réinventer les solidarités et faire émerger de nouvelles façons d'accompagner les personnes vulnérables. Dans trente ans, j'aurai 70 ans, et je souhaite construire aujourd'hui ce futur qui me concernera, en innovant et en construisant les conditions du choix pour les aidants de demain.

Vous êtes également entrepreneur social et codirigeant d'une Foncière, pourquoi cet engagement ?

Saint Exupéry disait « L'avenir, tu n'as point à le prévoir mais à le permettre. ». La foncière (que je codirige avec Bernadette PAUL-CORNU) conçoit, finance solidairement et loue des habitats à taille humaine à destination de personnes âgées et/ou handicapés, partout en France. C'est notre manière de prendre part solidairement aux enjeux de notre société. Demain un Français sur deux sera directement concerné par le soutien d'un proche, et les entreprises devront également relever ce défi.

Plus d'informations : www.familles-solidaires.com

TERRITOIRES INNOVANTS

DEMOGRAPHIE : L'AFRIQUE, LE CONTINENT DU 21EME SIECLE

Un jeune sur trois âgé de 15 à 29 ans vivra en Afrique en 2050. C'est probablement la donnée la plus marquante de l'évolution de la démographie mondiale telle que la prévoient désormais les Nations unies (ONU).

Le tableau global est connu. De 7,5 milliards d'individus, la population de la planète passera à 9,8 milliards en 2050 pour atteindre, probablement, 11,2 milliards à la fin du 21ème siècle. Les deux géants resteront la Chine et l'Inde, qui comptent aujourd'hui respectivement 1,4 milliard et 1,3 milliard d'habitants, soit, à eux deux, plus du tiers de la population mondiale. Dès 2024, le classement s'inversera, l'Inde dépassant alors la Chine.

Mais c'est en Afrique que la population va croître le plus. Le Nigeria, par exemple, sera passé de quelque 191 millions d'habitants à plus de 410 millions en 2030, délogeant les Etats-Unis de la troisième place mondiale.

Dans son rapport « Perspectives de la population mondiale, la révision de 2017 », publié le 21 juin, le département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'ONU prévoit que « *de 2017 à 2050, la moitié de la croissance de la population mondiale sera concentrée dans seulement neuf pays : l'Inde, le Nigeria, la République démocratique du Congo, le Pakistan, l'Ethiopie, la Tanzanie, les Etats-Unis, l'Ouganda et l'Indonésie* ».

L'Afrique, qui compte aujourd'hui 1,3 milliard d'habitants représentant 17% de la population mondiale, en totalisera près de 4,5 milliards à l'horizon 2100, soit 40% de l'humanité. Elle aura alors quasiment rejoint l'Asie, qui aura régressé de 60% à 43% de la population planétaire (4,8 milliards d'habitants contre 4,5 milliards actuellement). En cause, le ralentissement de la démographie chinoise, puis son lent déclin dans la deuxième moitié du 21ème siècle.

FIGURE : PROJECTION DE POPULATIONS PAR REGION

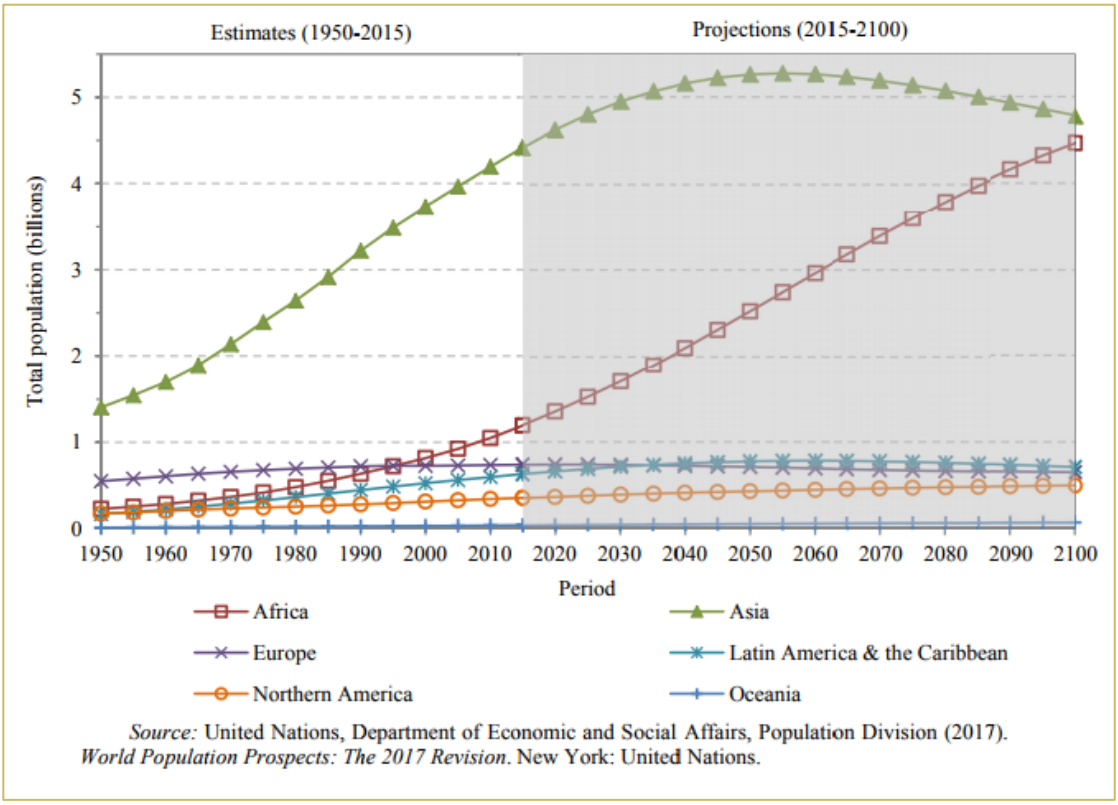

Source: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2017). *World Population Prospects: The 2017 Revision*. New York: United Nations.

En effet, en Afrique, la transition démographique a commencé plus tardivement que sur les autres continents et elle est toujours dans une phase intermédiaire, avec une mortalité en baisse mais des taux de fécondité toujours importants. La transition démographique se fait par deux phénomènes conjugués, l'amélioration des conditions de vie qui se traduit par un allongement de sa durée, et la diminution de la fécondité par le contrôle des naissances. On passe d'une natalité et d'une mortalité importantes qui se contrebalancent à un nouvel équilibre, avec moins de naissances et moins de décès. Dans cette période de transition, précise le démographe, il peut exister un décalage entre les deux tendances, avec des naissances toujours nombreuses alors que la mortalité régresse.

En Europe et en Amérique du Nord, cette transition est terminée : la baisse de la mortalité survient dès la fin du 18ème siècle en Europe et en Amérique du Nord, avec la fin des famines et les premières vaccinations. Un demi-siècle plus tard, apparaissent les premiers signes de contrôle des naissances. L'Amérique du Sud, elle, est entrée dans la transition démographique au cours du 20ème siècle. L'Afrique en est encore à la première phase de cette transition.

Sur le continent, la situation est cependant très variable : les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre connaissent encore des taux de fécondité de cinq à six enfants par femme, l'Afrique de l'Est et australe de trois à quatre, alors qu'en Afrique du Nord, les taux sont comparables à ceux des pays occidentaux (autour de deux enfants).

La fécondité se décline aussi diversement à l'intérieur même d'un pays. Au Burkina Faso, elle est de trois enfants par femme à Ouagadougou, et de six en milieu rural. Au sein même de la capitale, des différences apparaissent entre les milieux sociaux, les foyers plus aisés et disposant d'un niveau d'instruction supérieur faisant moins d'enfants. Et ce schéma n'est pas propre à ce pays.

L'évolution se fait aussi au niveau de l'éducation, en particulier celle des jeunes filles. Une scolarisation plus importante de celles-ci se traduit par un mariage et une entrée dans la « vie féconde » plus tardifs. Les problématiques sanitaires jouent également un rôle important dans la transition démographique.

Enfin, l'urbanisation galopante – un milliard d'Africains devraient vivre en ville dans les vingt prochaines années – pourrait se traduire par une limitation de la fécondité, la taille des familles ayant tendance à se réduire.[16]

FIGURE : REPARTITION MONDIALE DES EMPLOIS DANS LES ENERGIES RENOUVELABLES (2016)

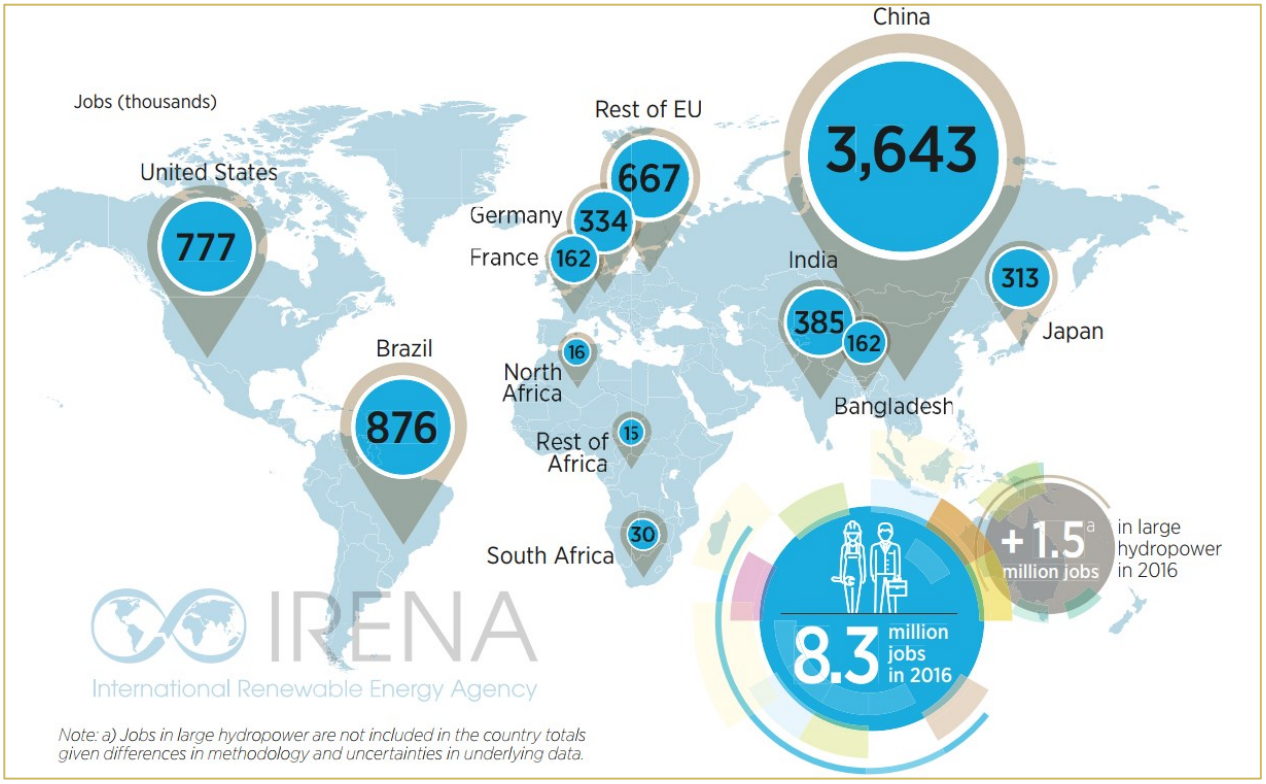

Source : IRENA (https://www.irena.org/DocumentDownloads/Publications/IRENA_RE_Jobs_Annual_Review_2017.pdf)

[16] Démographie : l'Afrique, le continent du 21ème siècle – adapté de :
- http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/08/07/en-2100-40-de-l-humanite-sera-africaine_5169434_3244.html

Pour en savoir plus :
- https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/WPP2017_KeyFindings.pdf

CHIFFRE DU MOIS : 10 MILLIONS D'EMPLOI DANS LE SECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES EN 2016

10 millions

C'est le nombre d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables dans le monde fin 2016, selon le rapport de l'Agence Internationale des Energies Renouvelables (IRENA). Un chiffre en hausse de 40% par rapport à 2012.

A l'horizon 2030, l'Irena estime que les emplois dans les renouvelables pourraient atteindre 24 millions, dont 330 000 en France, ce qui devrait compenser « *les postes perdus dans les énergies fossiles* ».

CONFERENCE NATIONALE DES TERRITOIRES

Le 17 juillet, le Sénat a accueilli l'ouverture de la Conférence national des territoires, installée par le Président de la République.
L'après-midi a été consacré à cinq ateliers simultanés liés aux fractures territoriales et à l'alliance des territoires, portant sur les thèmes suivants :

- Vivre où on l'a choisi,
- Des territoires en dialogue,
- Imaginer et construire ensemble,
- La transition écologique de la société et des territoires,
- La mutation numérique de la société et des territoires.

Chaque atelier prépare et lance des travaux qui seront poursuivis à l'automne.

Pour en savoir plus, consulter le site du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires : http://www.cget.gouv.fr/actualites/premiere-conference-nationale-des-territoires

A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT

PLAN CLIMAT DE NICOLAS HULOT : LES POINTS CLES

Le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a révélé une feuille de route climatique ambitieuse le 6 juillet dernier. Il souhaite que l'écologie aille au-delà de son ministère et qu'elle devienne une orientation globale pour l'ensemble du gouvernement.

Décliné en six thématiques fortes et 23 axes, ce plan balaye tous les sujets (le nucléaire n'est pas abordé, même si Nicolas Hulot a eu l'occasion de s'exprimer en d'autres occasions sur ce sujet) :

Fin de la vente des voitures à essence et diesel en 2040

La fin de la vente des voitures à essence et diesel d'ici 2040 dans l'Hexagone est l'une des mesures phares du plan climat. Des aides seront versés à tous les ménages pour le remplacement des véhicules Diesel d'avant 1997 ou à essence d'avant 2001 pour l'achat d'un véhicule plus propre neuf ou d'occasion. Des assises de la mobilité seront également organisées afin de porter « *un coup d'accélérateur à la mobilité douce* ». Au programme : amélioration des transports, entretien des réseaux routiers et ferrés et fret ferroviaire.

Atteindre la neutralité carbone en 2050

Le Premier ministre l'avait annoncé dans son discours de politique générale en début de semaine, Nicolas Hulot l'a confirmé. La France se fixe des objectifs plus ambitieux que ceux contenus dans la loi de transition énergétique. Au lieu de diviser ces émissions de gaz à effet de serre par quatre d'ici 2050, elle s'engage désormais à atteindre la neutralité carbone à cet horizon.

Pour y parvenir, Nicolas Hulot veut mettre « *fin aux énergies fossiles* ». Les cinq centrales à charbon françaises seront fermées d'ici 2022, et plus aucun permis d'exploration pour le pétrole, le gaz et le charbon ne sera accordé en métropole et en outre-mer. Une loi est attendue d'ici la fin de l'été ou au début de l'automne. Les gaz et pétroles de schistes restent interdits.

Promouvoir la finance verte

Nicolas Hulot veut faire de la France le leader de l'économie responsable, et de Paris la place forte de la finance verte. Le gouvernement assure qu'il poursuivra le soutien de la création de labels de référence en ce sens et incitera les acteurs publics à émettre des obligations vertes.

La France prendra une position forte sur une meilleure prise en compte des risques climatiques par les investisseurs. Cela s'inscrit dans la logique de l'article 173 de la loi de transition énergétique et des travaux de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) du G20.

Interdiction des produits responsables de la déforestation

Le gouvernement entend mettre fin à l'importation de produits contribuant à la déforestation en Amazonie, en Asie du Sud-Est ou encore dans le bassin du Congo. Sont principalement visés le soja et l'huile de palme. Le ministre souhaite également une transformation des systèmes agricoles « pour améliorer le captage du carbone dans les sols et réduire les émissions ». Il mise pour cela sur les États généraux de l'alimentation, dont la première conférence a eu lieu en juillet.

Un prix du carbone intégré à la loi de finances

Nicolas Hulot entend renforcer le prix du carbone « *pour donner un prix à la pollution et introduire un avantage compétitif à l'économie décarbonée* ». Le prix carbone, qui sera élargi aux HFC (gaz au potentiel réchauffant bien plus élevé que le CO_2), devra dépasser les 100 euros d'ici 2030. Cette disposition sera intégrée dans le projet de loi de finances de 2018 à la rentrée. Il confirme également l'alignement de la fiscalité du Diesel et de l'essence d'ici la fin du quinquennat.

Soutenir l'économie circulaire auprès des PME

« *L'économie circulaire est au cœur de la transition mais il faut là encore changer d'échelle* », constate le ministre de la Transition écologique et solidaire. Des aides seront ainsi versées aux petites entreprises qui s'inscrivent dans cette démarche. Et une feuille de route sur l'économie circulaire sera présentée en 2018,

intégrant les principales mesures qui pourront être prises afin de favoriser ce développement, notamment en termes de fiscalité des déchets, de modulation de l'éco-contribution, de responsabilité élargie des producteurs. En 2025, l'objectif est de viser le recyclage de 100% des plastiques sur tout le territoire et de diviser par deux les déchets mis en décharge.

Supprimer les passoires thermiques et favoriser l'autoconsommation

L'objectif est d'éradiquer la précarité énergétique et de faire disparaître les passoires thermiques d'ici 10 ans. Pour cela, le gouvernement va proposer des diagnostics aux ménages les plus modestes. Quatre milliards d'euros seront investis au total. Le ministre entend également favoriser l'autoconsommation d'électricité par les particuliers, mais aussi par les entreprises et les territoires. « *Nous sommes à l'aune d'une révolution énergétique*, déclare Nicolas Hulot. *Emparons-nous du sujet plutôt que de le subir.* »

Par ailleurs, il évoque la mise en place d'un budget participatif afin de mieux associer les citoyens aux décisions politiques sur le climat : « *Les politiques ont tout à gagner à s'inspirer de l'expérience complémentaire de la société civile* ».[17]

HAUSSE DES TEMPERATURES : UN RISQUE DE MORT POUR 30% DE LA POPULATION MONDIALE

Une étude publiée le 19 juin dernier dans la revue Nature Climate Change se penche sur le risque de « mourir de chaud ». Pour les auteurs, une équipe américano-britannique de dix-huit chercheurs, dont la plupart travaillent à l'université de Hawaï, l'étude conclut que ce danger guette aujourd'hui près d'un individu sur trois dans le monde. Une proportion qui pourrait grimper à trois sur quatre à la fin du siècle, si les émissions de gaz à effet de serre se poursuivent à leur rythme actuel.

Les chercheurs ont compilé la littérature scientifique documentant les cas de mortalité supplémentaire associée à des vagues de chaleur, entre 1980 et 2014. Elle en a identifié 783, observés dans 164 villes de 36 pays. Parmi celles-ci figurent quelques épisodes célèbres, comme la canicule de l'été 2003, à l'origine de 70000 morts excédentaires en Europe, dont environ 20000 en France, et près de 5000 à Paris, celle de 2010, à laquelle sont imputés 55000 décès supplémentaires en Russie, dont près de 11000 à Moscou, ou celle qui avait frappé Chicago en juillet 1995, responsable de plus de 700 morts.

Les auteurs ont ensuite croisé ces données avec les paramètres climatiques enregistrés lors de ces épisodes : température de l'air, taux d'humidité relative, ensoleillement, vitesse du vent… Ils en ont déduit que le facteur déterminant, pouvant altérer la capacité de thermorégulation de l'organisme humain et provoquer un état d'hyperthermie, était le couple température-humidité, cette dernière renforçant la chaleur ressentie. Ils ont alors calculé un seuil à partir duquel l'association de ces conditions ambiantes peut devenir fatale.

Les chercheurs n'affirment évidemment pas que le dépassement de ce seuil conduit à un trépas inéluctable, mais simplement qu'il expose à un « coup de chaud » potentiellement mortel. Différentes parades peuvent

[17] Plan climat de nicolas hulot : les points clés – pour en savoir plus :
- https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.07.06%20DP_plan_climat.pdf
- https://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/automobile-energies-fossiles-finance-verte-ce-qu-il-faut-retenir-du-plan-climat-de-nicolas-hulot-144607.html
- http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/07/07/climat-le-plan-de-hulot-vers-la-neutralite-carbone_5157037_3244.html

en effet être mises en œuvre pour éviter une telle extrémité, allant de l'équipement individuel en système de climatisation jusqu'à la politique publique de prévention.

A l'aune de ce critère, l'équipe a établi qu'en 2000, le seuil fatidique de température et d'humidité a été franchi, pendant au moins vingt jours, sur environ 13 % de la surface continentale de la planète, abritant 30 % de la population mondiale.

Qu'en sera-t-il demain ? La menace ne va faire que s'amplifier, répondent les auteurs. Son niveau dépendra toutefois de celui des émissions futures de gaz à effet de serre. Dans le scénario le plus optimiste du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui suppose une réduction rapide et drastique de ces émissions et limite ainsi à environ 1°C le réchauffement en 2100, la zone de danger concernerait 27% de la surface du globe et 48% de la population à la fin de ce siècle. Dans le scénario le plus pessimiste, avec lequel les rejets carbonés conservent une courbe ascendante entraînant un réchauffement moyen de 3,7°C en 2100, ce sont 47% du territoire et 74% des individus qui seraient mis en péril.

Face au risque de surchauffe, tous ne sont cependant pas égaux. Bien que les modèles des climatologues prévoient des hausses de température plus marquées aux latitudes élevées, les régions tropicales seront « *exposées de façon disproportionnée à davantage de jours avec des conditions climatiques potentiellement mortelles* », prédisent les chercheurs.

La raison en est l'humidité importante qui y prévaut toute l'année, ce qui fera dépasser la cote d'alerte même avec une moindre montée du thermomètre. Partout, en revanche, la menace sera aggravée par le vieillissement de la population et sa concentration croissante dans les zones urbaines, sujettes au phénomène des îlots de chaleur.

Le grand intérêt de cette publication est sa dimension globale : c'est en effet la première fois qu'une étude dépasse les analyses locales, en s'appuyant sur une bibliographie très large et une méthode statistique à la fois précise et innovante. Mais ce travail repose sur des modélisations et les auteurs en pointent eux-mêmes certaines limites : les données ont été collectées sur une période relativement courte (trois décennies) et ne sont peut-être pas exhaustives, les incertitudes sont plus grandes pour les hautes latitudes et, surtout, de multiples facteurs (démographique, socioéconomique, urbanistique…) peuvent influencer la vulnérabilité future des populations.

C'est précisément sur l'importance des politiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences que les chercheurs mettent l'accent. « *Concernant les vagues de chaleur, nos options sont maintenant le mauvais ou le terrible*, commente Camilo Mora, professeur associé au département de géographie de l'université de Hawaï et premier signataire de l'étude. *Beaucoup de personnes dans le monde paient déjà le prix ultime des canicules et cela pourrait être bien pire si les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas considérablement réduites.* » [18]

LE PACTE MONDIAL POUR L'ENVIRONNEMENT POUR POURSUIVRE L'ESPRIT DE L'ACCORD DE PARIS

Laurent Fabius, Ban Ki-Moon, Jean Jouzel, Nicolas Hulot ou encore Arnold Schwarzenegger. Ils étaient tous présents à Paris pour le lancement du Pacte mondial pour l'environnement : cet avant-projet de texte, rédigé

[18] Hausse des températures : un risque de mort pour 30% de la population mondiale – adapté de :
- http://www.lemonde.fr/climat/article/2017/06/19/mourir-de-chaud-un-risque-pour-30-de-la-population-mondiale_5147554_1652612.html

par la commission environnement du Club des juristes, comporte 26 articles listant des droits et des devoirs pour les États et les citoyens.

Vendredi 23 juin, cinquante juges, avocats et professeurs de droit, venus du Brésil, d'Argentine, du Canada, des Etats-Unis, d'Inde, du Pakistan, de Chine, de Turquie, du Cameroun, de Russie ou de l'Union européenne, se sont réunis à huis clos au Conseil constitutionnel pour préparer ce texte. Le Pacte mondial pour l'environnement, qui aurait valeur obligatoire, pourrait compléter l'édifice juridique constitué par les deux pactes internationaux adoptés par les Nations unies en 1966 : l'un est relatif aux droits civils et politiques, l'autre concerne les droits économiques, sociaux et culturels. Le droit international de l'environnement est aujourd'hui fragmenté en dizaines de conventions thématiques.

Le droit international de l'environnement est marqué par un « double échec » pour le Club des juristes : échec du processus d'élaboration du droit, lié à la lenteur des négociations diplomatiques à 195 pays ; échec dans son application, en l'absence de mécanismes de contrôle et de sanctions.

Le projet se présente comme un « texte ombrelle » – couvrant aussi bien le climat, les océans, la biodiversité ou la santé – qui reprend la plupart des principes déjà adoptés dans des déclarations, comme le droit à une vie saine de la déclaration de Rio de 1992, le droit d'accès à l'information environnementale de la convention d'Aarhus de 1998, l'évaluation des impacts sur l'environnement de la convention d'Espoo de 1991, le principe du pollueur-payeur…

Mais ces principes ne produiront leurs effets que si les Etats les adoptent dans un cadre international. C'est tout l'enjeu de ce pacte qui devrait, le moment venu, être soumis pour approbation à l'Assemblée générale des Nations unies. Voici, en l'état, les points clés du texte présenté le 24 juin.

1. **Principe d'équité intergénérationnelle**

Aucune décision ne pourra plus être prise sans penser aux générations futures (article 4). Les générations présentes devant ainsi « *veiller à ce que leurs décisions et actions ne compromettent pas la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins* ».

2. **Principe de coopération**

Les Parties ayant adhéré au texte devront notifier immédiatement aux autres États toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets dommageables sur l'environnement (article 7). Les Parties devront coopérer « *sans délai, de bonne foi et dans un esprit de solidarité* » pour aider les États concernés (article 18). En cas de conflits armés, les États devront prendre toutes les mesures possibles pour protéger l'environnement (article 19).

3. **Principe du pollueur-payeur**

C'est au pollueur de régler la facture. Les coûts de prévention, d'atténuation et de réparation des pollutions et autres perturbations et dégradations environnementales seront supportés, « *dans toute la mesure du possible* », par celui qui en est à l'origine (article 8).

Par ailleurs, « *les Parties doivent garantir un accès à la justice effectif et à un coût abordable en matière environnementale, notamment pour des réparations, des recours, ou pour contester les actions des autorités publiques ou des personnes privées qui contreviennent au droit de l'environnement* » (article 11).

4. Principe de non-régression

Pas de retour en arrière possible. Les Parties ne peuvent pas autoriser des activités ou adopter des normes qui auraient pour effet de diminuer « *le niveau global de protection de l'environnement garanti par le droit en vigueur* » (article 17).

5. Mécanisme de suivi et de contrôle

Le Pacte est assorti d'un mécanisme de suivi et de contrôle. Chaque État transmettra à échéance régulière un rapport sur l'application du Pacte à un comité d'experts indépendants (article 21). « *Celui-ci fonctionne d'une manière transparente, non accusatoire et non punitive* ». Chaque examen sera l'occasion de procéder, pour le pays concerné, à un bilan de l'état de l'environnement sur son territoire et des progrès accomplis pour mettre en œuvre les dispositions du Pacte.

Par ailleurs, le comité tiendra compte du principe de différenciation entre les pays développés et en développement (article 20). Les modalités et procédures de contrôle seront fixées un an après l'entrée en vigueur du Pacte. Et le premier examen aura lieu deux ans après l'entrée en fonction du comité, puis selon une périodicité qui ne pourra pas excéder quatre ans.

Le texte final du Pacte, proposé par la France et soutenu par la Chine, a été présenté par Emmanuel Macron à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre et ouvert immédiatement à signature.[19]

LA PRODUCTION DE PLASTIQUE DEVIENT UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL MAJEUR

Le plastique est désormais le troisième matériau le plus fabriqué par l'homme derrière le ciment et l'acier, selon une étude publiée mercredi 19 juillet dans la revue Science Advances. Dirigé par une équipe de scientifiques américains, ce rapport est la première analyse globale de la production, de l'utilisation et de la fin de vie des plastiques dans le monde.

En basant leur méthode sur les chiffres de production de chaque pays, les chercheurs ont constaté qu'en soixante-quinze ans, les humains avaient généré 8,3 milliards de tonnes de matières plastiques, dont 6,3 milliards de tonnes sont dès à présent devenues des déchets, alors que seulement 9% ont été recyclés, 12% ont été incinérés et 79 % accumulés dans des décharges ou dans la nature.

L'utilisation à grande échelle du plastique remonte aux années 1950. Les polymères modernes ont commencé à être fabriqués dans les années 1930, mais la production de masse a réellement débuté après la seconde guerre mondiale. Dès lors, la croissance de ce matériau a été exponentielle. De 1 million de tonnes en 1950, la production mondiale est passée à plus de 380 millions de tonnes en 2015, dépassant la plupart des autres matériaux synthétiques.

A la différence de l'acier, destiné à la construction et donc utilisé pour plusieurs décennies, le plastique produit devient un déchet après quatre ans ou moins d'utilisation.

[19] Le Pacte mondial pour l'environnement pour poursuivre l'esprit de l'Accord de Paris - pour en savoir plus :
- http://www.novethic.fr/empreinte-terre/climat/isr-rse/les-5-points-a-retenir-du-pacte-mondial-sur-l-environnement-144566.html
- http://www.lemonde.fr/planete/article/2017/06/24/un-pacte-mondial-pour-l-environnement-remis-a-emmanuel-macron_5150435_3244.html

L'un des problèmes tient à la place de l'emballage : ce marché capte près de la moitié de certains types de plastiques, or leur usage y est majoritairement de moins d'un an, tandis qu'il peut atteindre une cinquantaine d'années dans le secteur de la machinerie industrielle, voire plus de soixante ans dans celui de la construction.

FIGURE : DISTRIBUTION DE LA DUREE DE VIE DES PLASTIQUES POUR 7 SECTEURS

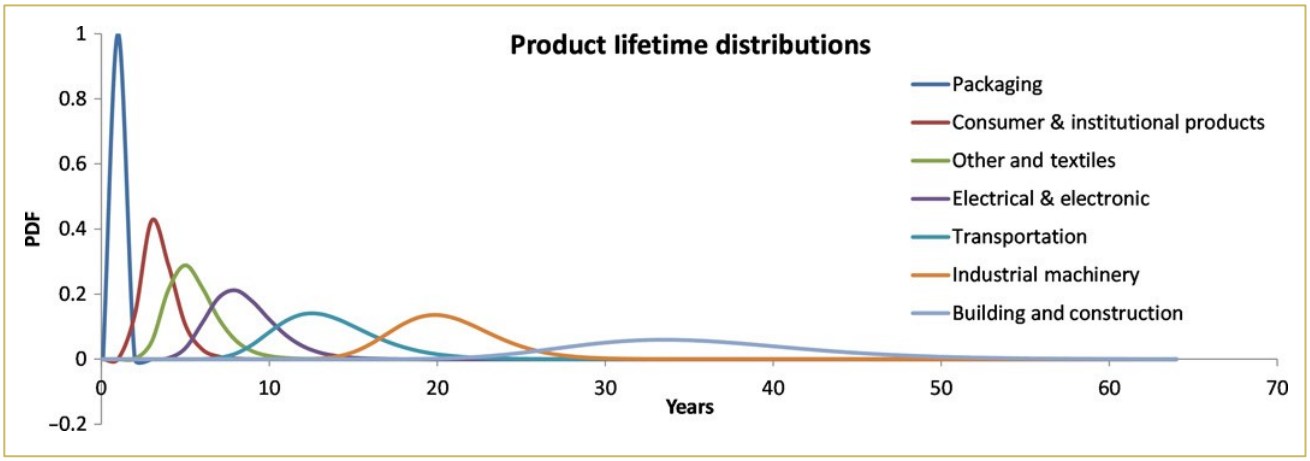

Note : PDF = « Probability distribution function »
Source : Science Advances.

Dans le monde, la production du plastique ne montre aucun signe de ralentissement : environ la moitié de la quantité totale produite de 1950 à 2015 a été générée au cours des treize dernières années.

La même équipe de recherche a publié en 2015 dans la revue Science les résultats de leur recherche portant sur l'ampleur du problème de l'accumulation des déchets plastiques dans les océans. Si la quantité exacte est quasiment impossible à déterminer, ils ont cependant estimé que 8 millions de tonnes de ces détritus avaient été rejetées dans les mers durant la seule année 2010.

Au fond de l'eau comme sur terre, une seule solution pour éviter qu'ils ne se retrouvent en pleine nature : les recycler. En 35 ans, 600 millions de tonnes de plastiques l'ont été, soit 9 % de la production totale. Avant 1980, le taux de recyclage était négligeable. Aujourd'hui, l'Europe (30 %) et la Chine (25 %) sont les meilleurs élèves, capables de procurer une deuxième vie à ce matériau ; aux Etats-Unis le taux de recyclage ne dépasse pas 9 %.

FIGURE : PRODUCTION, USAGE ET GESTION EN FIN DE VIE CUMULES DES PLASTIQUES ENTRE 1950 ET 2015 (EN MILLION DE TONNES)

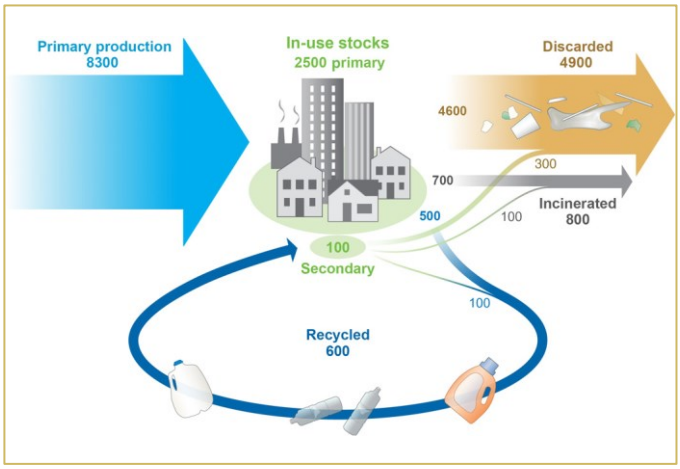

Source : Science Advances.

Les plastiques partiellement ou entièrement biodégradables et biosourcés – c'est-à-dire issus de matières premières renouvelables – sont, eux, pour l'instant encore trop peu de mise pour avoir un impact significatif sur la réduction des déchets. En effet, ces nouveaux matériaux représentent moins de 1 % de la production globale. Les industriels se montrent prêts aujourd'hui à investir dans la recherche pour améliorer leurs performances. Mais l'augmentation de la consommation des produits emballés ou à usage unique vient contrebalancer ces efforts. Pour les auteurs de l'étude, il est impératif de réduire cette invasion ingérable au strict minimum.

Au rythme actuel, nous devrons gérer plus de 25 milliards de tonnes de plastiques en 2050, soit trois fois plus qu'aujourd'hui, selon les chercheurs américains. Les projections sont cependant très aléatoires : il suffit parfois que des réglementations changent pour que des pans entiers de ce secteur soient éliminés.

La volonté politique peut changer la donne : ainsi la France a-t-elle décidé de bannir les sacs en plastique aux caisses des supermarchés en 2016. Une source de déchets qui représentait plus de 80 000 tonnes par an en France.[20]

LES ETATS-UNIS PARTICIPERONT A LA COP23 EN DECEMBRE

Les Etats-Unis ont confirmé par écrit aux Nations unies leur intention de se retirer de l'Accord de Paris sur le climat mais continueront à participer aux négociations internationales, a annoncé vendredi 4 août le département d'Etat américain.

Washington participera notamment à la prochaine conférence climatique annuelle de l'ONU, la COP23, qui se tiendra en novembre à Bonn en Allemagne. « *Cette participation inclura les négociations en cours sur les lignes directrices pour mettre en œuvre l'accord de Paris* », a précisé le département d'Etat dans un communiqué.

[20] La production de plastique devient un enjeu environnemental majeur – pour en savoir plus :
- http://advances.sciencemag.org/content/3/7/e1700782
- http://www.lemonde.fr/pollution/article/2017/07/19/depuis-1950-l-homme-a-fabrique-8-3-milliards-de-tonnes-de-plastiques_5162660_1652666.html

Fidèle à sa promesse électorale, le président américain Donald Trump a annoncé le 1er juin le retrait des Etats-Unis de cet accord visant à limiter le réchauffement climatique, signé en décembre 2015 par 195 pays et entré en vigueur moins d'un an plus tard. Le président américain a jugé le texte néfaste pour l'économie américaine, sans toutefois exclure de réintégrer le processus après renégociation, voire de conclure un « *nouvel accord qui protège* » les Etats-Unis.

Face à l'immense déception exprimée par les partenaires de Washington, son secrétaire d'Etat Rex Tillerson avait toutefois assuré rapidement que la première puissance économique mondiale allait poursuivre ses efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

« *Aujourd'hui, les Etats-Unis ont soumis une communication aux Nations unies (…) concernant l'intention des Etats-Unis de se retirer de l'accord de Paris dès qu'ils le pourront* », a déclaré le département d'Etat. Mais selon les termes de l'accord, la notification officielle du retrait ne pourra intervenir en effet que trois ans après son entrée en vigueur, effective depuis le 4 novembre 2016. Donald Trump ne pourra donc dénoncer officiellement l'accord que fin 2019.

A ce moment-là, « *à moins que les Etats-Unis ne trouvent des termes permettant leur retour* » dans l'accord, ils soumettront à l'ONU « *une notification écrite formelle de leur retrait* », précise l'administration américaine dans son courrier aux Nations unies. Il y a ensuite un préavis d'un an pour pouvoir en sortir réellement ce qui, concrètement, ne peut donc pas intervenir avant fin 2020.

Les Etats-Unis sont très isolés sur ce dossier sur la scène internationale. La plupart des grandes puissances ont dénoncé la décision de Donald Trump et plusieurs dirigeants ont dit vouloir lui faire changer d'avis, à l'instar du président français Emmanuel Macron. « *Quelque chose pourrait se passer* » sur l'accord climatique, avait d'ailleurs estimé le président américain lors de sa visite en France mi-juillet.

Côté américain aussi, un front hétéroclite réunissant élus, plusieurs Etats, de nombreuses multinationales ou encore d'influents membres de la société civile s'est montré bien décidé à contrecarrer les éventuels effets du retrait américain, affichant sa détermination à poursuivre les efforts pour réduire les émissions de CO_2.[21]

[21] Les Etats-Unis participeront à la COP23 en décembre– adapté de :
- http://www.lemonde.fr/climat/article/2017/08/05/washington-participera-aux-negociations-sur-le-climat-malgre-son-retrait-des-accords-de-paris_5168935_1652612.html

Pour en savoir plus :
- http://www.lemonde.fr/climat/article/2017/07/31/climat-le-retrait-americain-n-est-pas-enclenche_5166767_1652612.html
- http://www.climatechangenews.com/2017/08/07/trump-tells-un-intention-leave-paris-climate-accord-full/

EVENEMENTS-CLES

SEPTEMBRE

1er septembre – Sommet des BRICs - Xiamen, Chine

Le 9ème sommet entre le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud s'est tenu en Chine et a eu pour objectif de partager les expériences réussies en matière de coopération et d'étudier les pistes de développement.
http://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/zxxx_662805/t1421653.shtml

4 & 5 septembre – Forum Convergences - Paris, France

Cette année, le Forum a visé à démontrer la force du multi-acteur et des solutions concrètes innovantes pour un monde plus inclusif et plus durable.
http://www.convergences.org/forum/

5 au 8 septembre – International Conference on Research for Development – Berne, Suisse
https://www.icrd.ch/

11 au 13 septembre – Climate Chance Week – Agadir, Maroc
http://climatechance-2017.com/

11 au 13 septembre - international Renewable Energy Conférence - Mexico, Mexique

Initié par la Conférence des énergies renouvelables en 2004, cette biennale fut dédiée aux politiques mondiales sur les énergies renouvelables.
http://www.ren21.net/irecs/

18 au 20 septembre – Arctic Energy Summit – Helsinki, Finlande
http://arcticenergysummit.com/

18 au 24 septembre – Climate Week – New York, USA
https://www.theclimategroup.org/ClimateWeekNYC

18 septembre – UN Private sector Forum – New York, USA
https://www.unglobalcompact.org/take-action/events/1051-united-nations-private-sector-forum-2017

19 septembre – Assemblée Générale des Nations Unies – New York, USA
http://sdg.iisd.org/events/72nd-session-of-the-un-general-assembly-unga-72/

21 septembre – Convention Nationlale Lucie – Paris, France

Une journée pleine de surprises puisque Lucie fête ses 10 ans au CNAM de Paris.
http://www.labellucie.com/evenements-lucie/actualites/agenda-evenements/convention-lucie-2017

21 septembre - UN Global Compact Leaders Summit – New York, USA
https://www.unglobalcompact.org/take-action/events/1301-2017-leaders-summit

30 septembre – Fondations Nouvelle(s) Génération(s) : des besoins, des métiers et des hommes – Paris, France

Dans le cadre de la Journée Européenne des Fondations, a organisé une matinée-débat autour de la reconnaissance des métiers et compétences au sein des fondations.

http://www.centre-francais-fondations.org/ressources-pratiques/publications-du-centre/questions-de-fonds

OCTOBRE

2 octobre – Conférence-débat Fondations : quelles pratiques innovantes pour demain ? – Paris, France

Le CFF et Le RAMEAU ont restitué les résultats de l'étude « Enjeux & pratiques des fonds et fondations » dans le cadre de la Journée des Fondations.

https://communautefondations.wordpress.com/

3 octobre – Conférence Modèles socioéconomiques associatifs – Paris, France

Organisée par le Mouvement associatif, cette matinée s'est organisée autour du partage des propositions de l'étude qu'il a co-piloté avec l'UDES, ainsi que des témoignages d'associations.
https://lemouvementassociatif.org/event/modeles-socio-economiques-des-associations-quelles-strategies-devolution

5 octobre – Mécènes Forum – Paris, France

Le Mécènes Forum, organisé par l'Admical, revient au Collège de France avec une ambition encore plus forte : faire reconnaître le mécénat comme moteur d'innovation entrepreneuriale et sociétale, en France mais également à l'international.
http://admical.org/contenu/mecenes-forum-1

13 octobre – Rencontres européennes de l'économie circulaire – Porto-Vecchio, France

Ces rencontres, organisées par la CRESS Corsica, ont pour finalité

de renforcer les liens et les échanges avec la Méditerranée et l'Europe sur la thématique de l'économie circulaire.

http://rtes.fr/Rencontres-europeennes-de-l,4385

18 octobre – Forum National des Associations & Fondations – Paris, France

12ème édition du FNAF, événement qui rassemble les dirigeants et responsables du secteur associatif avec, cette année, un village dédié aux acteurs du numérique.

http://www.forumdesassociations.com

19 octobre – Rencontre Fondation Pierre Bellon – Paris, France

La Fondation Bellon organise la 2ème édition des rencontres « Agir pour le développement humain », consacrée au thème « Les coopérations au service du développement humain ».
http://fondationpierrebellon.org/fr

19 au 20 octobre - Forum National de l'ESS et de l'innovation sociale – Niort, France

Ce forum ambitionne de valoriser les réussites, les initiatives socialement innovantes et les nouvelles formes de coopération.
http://www.forum-ess.fr/

24 et 25 octobre – OECD Green Investment Financing Forum – Paris, France
http://www.oecd.org/cgfi/forum/

NOVEMBRE

6 au 17 novembre – COP23 – Bonn, Allemagne

Conférence des Parties membres de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

http://www.cop23fidji.com/

8 novembre – Rencontre-débat « Fond'après » - Paris, France

La Fonda organise une rencontre au NUMA pour débattre et explorer les apports réciproques entre le digital labor et les mécanismes de reconnaissance de ces contributions.
http://www.fonda.asso.fr/Le-travail-du-clic-economie-de-la.html

9 novembre – 70 ans de l'Uniopss ! - Paris, France

L'Uniopss fête ses 70 ans dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris.
http://uniopss.asso.fr/agenda/luniopss-fete-ses-70-ans

10 novembre – Forum des Expertes de l'ESS – Gennevilliers, France

A l'occasion du mois de l'Economie Sociale et Solidaire, se tiendra au 1er Forum des Expertes de l'ESS, occasion unique de mettre en avant l'expertise des femmes engagées dans l'ESS.
http://rtes.fr/Forum-des-Expertes-de-l-ESS

23 novembre – 10 ans de l'Observatoire des partenariats – Paris, France

A l'occasion des 10 ans de l'Observatoire des partenariats, La Caisse des Dépôts, l'Institut CDC pour la recherche, et Le RAMEAU organisent un regard croisé entre praticiens, institutions et chercheurs pour qualifier les impacts des alliances innovantes au service du bien commun.

http://observatoire-des-partenariats.fr/

24 au 25 novembre – Journée de l'Economie Autrement – Dijon, France

Deux jours pour débattre des défis auxquels la société française est aujourd'hui confrontée et pour découvrir comment les acteurs de l'ESS contribuent à y répondre.
https://www.journeeseconomieautrement.fr/

DECEMBRE

5 décembre – Prix Atout Soleil – Paris, France

Pour la 11e édition de l'opération de mécénat Atout Soleil, GPMA et Generali soutiennent les projets sur le thème « être acteur de sa vie et dans la ville ».

http://www.gpma-asso.fr/atout-soleil/

7 décembre – Congrès national de l'UDES – Paris, France

L'UDES organise, le jeudi 7 décembre prochain, son Congrès national sur le **thème « Penser le monde** différemment, entreprendre autrement ».

http://www.udes.fr/

6 au 8 décembre 2016 – Rencontres du Mont-Blanc – Archamps, France

Se tiendront les RMB sur le thème « l'ESS : efficacité nouvelle ».

http://www.essfi.coop/2017/07/06/save-the-date-8e-edition-des-rencontres-du-mont-blanc-les-6-7-8-decembre-2017/

12 au 14 décembre – World Efficiency Solutions Forum – Paris, France

https://www.world-efficiency.com/fr/Accueil/

A LIRE, A DECOUVRIR

ETUDE SUR LES FREINS TECHNIQUES AUX ALLIANCES, CNAM – LE RAMEAU, SEPT. 2017

Pour illustrer concrètement les freins techniques aux partenariats stratégiques entre « mondes » complémentaires, Le RAMEAU, en partenariat avec le CNAM, a réalisé une étude auprès de partenariats stratégiques et d'écosystème innovants. Découvrez les résultats de ces travaux qui soulignent l'urgence de créer un droit d'expérimentation partenariale : téléchargez l'étude CNAM - Le RAMEAU sur les freins techniques aux alliances.

ALLER VERS L'INCLUSION PROFESSIONNELLE DES AIDANTS, REVELATEURS DE RICHESSES IMMATERIELLES, SEPT. 2017

Dans le cadre de la 8ème journée nationale des aidants, le 6 octobre dernier, RRI- Révélateur de Richesses Immatérielles lance une innovation technologique destinée aux salariés-aidants et formule 9 propositions prioritaires pour répondre aux besoins des aidants et des entreprises.

« (…) Un chiffre : 60% des aidants sans emploi, ont quitté leur travail du fait de leur situation d'aidant. Ces chiffres et les perspectives de leur évolution croissante, nous montrent à quel point il s'agit là d'un sujet majeur voire prioritaire pour l'entreprise. Alors, pourquoi ce livre blanc ? Au-delà des chiffres, nous avons souhaité proposer un outil. Qui aide à mieux connaitre le sujet. Qui aide les entreprises à se sentir moins isolées ou démunies face à cet enjeu. Qui aide celles et ceux qui ont besoin d'un rapide panorama juridique. Un outil qui aide à sensibiliser autour de soi. À lire dans l'ordre ou le désordre." *Gabrielle Guèye – Co-fondatrice et directrice associée Révélateur de Richesses Immatérielles.*

LES AIDANTS FAMILIAUX POUR LES NULS, MARINA AL RUBAEE & JEAN RUCH, OCT. 2017

Dans le même contexte, Marina Al Rubaee, journaliste, et Jean Ruch, entrepreneur et ex-Président de l'association française des traumatisés crâniens et cérébrolésés d'Alsace - sortent un ouvrage grand public destiné à offrir conseils et repères à ceux qui aident un proche malade ou handicapé.

Venant de co-fonder l'association « Libres et aidants, dans quel état j'aide ? », les deux co-auteurs mettront également en ligne une plateforme de témoignages, dès le 1er novembre prochain : www.libres-et-aidants.fr

Innovation Sociale CONSEIL

Bulletin de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale - n°32

Octobre 2017

Le RAMEAU
Co-construisons demain

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Béatrice de DURFORT, Géraldine FORT, Gabrielle GUEYE, Marie JOUHAULT, Sidney LAMBERT-LALITTE, Frédérique PFRUNDER & Bernard SAINCY

Ce numéro a été réalisé en partenariat avec : Le Centre Français des Fonds et Fondations, Le Mouvement associatif, L'Orse